



HAL
open science

Comités d'entreprise : les configurations électorales

Dominique Labbé

► **To cite this version:**

Dominique Labbé. Comités d'entreprise : les configurations électorales. Travail et Emploi, 1994, 59, pp.64-73. halshs-01657578

HAL Id: halshs-01657578

<https://shs.hal.science/halshs-01657578>

Submitted on 6 Dec 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Dominique LABBE
(PACTE – Université de Grenoble)

Comités d'entreprise : les configurations électorales.

Travail et emploi. 59, 2/1994, p 64-73.

Résumé

Analyse des résultats des élections aux comités d'entreprise en fonction de l'origine des candidatures. Les trois quarts des scrutins se font sur liste unique et ces situations de monopole concernent la moitié des électeurs. Quatre variables expliquent le phénomène : la taille des collèges, la région, la branche économique, l'implantation des syndicats. Si la présence des organisations syndicales dans le secteur privé est en recul, là où elles sont présentes, leur audience n'a guère diminué. C'est l'absence des syndicats sur les lieux de travail, et non l'hostilité envers eux, qui est, dans la grande majorité des cas, la cause de leur déclin.

Les principaux résultats statistiques ont été publiés dans un volume à part reproduit en annexe de ce document.

Manuscrit de l'auteur

Les analystes raisonnent souvent comme si les élections professionnelles constituaient des scrutins généraux, à la manière des prud'homales ou des élections des conseils des caisses de la Sécurité sociale. On rapporte les voix obtenues par chaque organisation au nombre total des suffrages exprimés. Ce qui revient à postuler que le scrutin se déroule à peu près partout dans les mêmes conditions et avec les mêmes protagonistes. Pour les élections professionnelles, ce postulat est inadapté voire trompeur. On se tromperait probablement moins en partant de l'hypothèse inverse selon laquelle chaque établissement représente un cas particulier. C'est ce que nous nous proposons de montrer à l'aide des résultats aux élections des comités d'entreprise (CE)¹.

Dans beaucoup de petites entreprises, il n'y a pas de candidature d'origine syndicale et quelques individualités se dévouent — plus ou moins spontanément — pour faire exister un comité. A l'opposé, dans quelques établissements phares, on peut trouver en compétition jusqu'à dix listes différentes. La majorité des CE sont assez proches de l'association bénévole avec un maigre budget et peu d'activités même si les salariés leur manifestent souvent de l'attachement. Quelques grands CE ou CCE (comité central d'entreprise) gèrent des fonds considérables, leurs prestations représentent un salaire indirect important pour les bénéficiaires ; ils emploient des dizaines de personnes et leurs dirigeants élus sont des syndicalistes à temps plein. L'agrégation des résultats de scrutins aussi différents ne risque-t-elle pas d'être trompeuse ? Les élections municipales représentent un cas assez comparable par la diversité des situations et, à leur propos, les commentateurs se limitent généralement aux grandes villes dans lesquelles la compétition obéit toujours plus ou moins à des schémas nationaux. On n'a pas la même prudence pour les élections des CE. Les commentaires portent sur un amalgame des résultats sans tenir assez compte de la diversité des situations électorales dont ils sont le résultat.

Les principales situations électorales

Nous allons dresser une typologie des situations électorales en privilégiant le nombre de listes en concurrence et les résultats obtenus par chaque organisation dans ces diverses configurations². Naturellement, nous n'examinons pas toutes les combinaisons possibles qui sont très nombreuses si on combine les 7 collèges électoraux différents prévus par la loi avec

¹ Une loi de 1966 oblige les employeurs à déclarer à l'administration les résultats de ces élections. Depuis cette date, les résultats sont publiés chaque année par le Ministère du travail dans les *Dossiers statistiques du travail et de l'emploi*. La durée du mandat des CE étant de deux ans, on doit agréger les résultats de deux années consécutives pour étudier un cycle complet. La valeur de ces résultats comme indicateurs des audiences syndicales a été discutée dans : Jean-Pierre AUJARD et Serge VOLKOFF, "Une analyse chiffrée des audiences syndicales", *Travail et emploi*, 30, décembre 1986, p 47-57. A la fin de l'année 1993, les résultats de 1992 ne sont pas disponibles du fait d'un mouvement de personnel dans l'inspection du travail de l'Ile de France. Nous avons donc utilisé les années 1990 et 1991. Malgré cet inconvénient, les conclusions gardent toute leur valeur car les phénomènes décrits ne changent que très lentement. En ce qui concerne le statut des CE et les règles électorales, voir : Maurice COHEN, *Le droit des comités d'entreprise et des comités de groupe*, Paris, LGDJ, 1991.

² A notre connaissance, l'idée de tels calculs a été lancée par l'équipe de la revue *Les études sociales et syndicales*. Cf, par exemple : René MILON, "L'implantation dans les entreprises et les résultats des élections aux CE", 11, octobre 1985, p 3-6.

les grandes étiquettes possibles (sans compter la possibilité de plusieurs tours de scrutin). La diversité des situations réelles est déjà fortement réduite dans le recensement du Ministère : plus d'indication concernant les différents tours de scrutin, quand il y en a eu plusieurs, réduction des étiquettes à neuf cas possibles — que nous ramenons à sept pour cette étude³. Enfin, pour une première approche, nous ne conservons que deux collèges électoraux : ouvriers et employés d'un côté ; agents de maîtrise, techniciens, ingénieurs et cadres de l'autre. Certes, cela est réducteur mais on obtient ainsi un tableau synthétique des "configurations" syndicales dans les entreprises françaises.

Les configurations électorales

La notion de "configuration électorale" vise à répondre à quelques questions simples. Par exemple : à combien de scrutins participe chacune des grandes organisations syndicales ? Combien d'électeurs sont concernés par ces candidatures ? Avec quelle autre organisation se trouve-t-elle en concurrence ? Combien de suffrages obtient-elle dans les différents cas de figure ? Le tableau 1 synthétise les principales réponses tirées des fichiers des élections aux CE⁴.

Tableau 1. Ventilation des candidatures en fonction du nombre de scrutins et du nombre d'électeurs concernés. Scores moyens obtenus par les candidats⁵.

	Scrutins	Electeurs	% Scrutins	% Electeurs	% suffrages exprimés
Total	47 548	5 104 684	100,0	100,0	
CGT	9 748	2 306 436	20,5	45,2	47,8
CFDT	10 109	2 242 504	21,3	43,9	44,1
CFTC	3 042	882 531	6,4	17,3	22,6
FO	7 400	1 771 220	15,6	34,7	33,5
CGC	4 931	723 446	10,4	14,2	44,8
AS	2 785	622 414	5,9	12,2	45,3
NS	25 965	1 801 145	54,6	35,3	89,9

³ Aux 5 confédérations représentatives — CGT, CFDT, CFTC, CGT-FO, CGC — nous ajoutons les "autres syndicats" (AS) — c'est-à-dire des organisations reconnues dans une branche ou une entreprise comme la FGSOA (Fédération générale des salariés des organisations agricoles et de l'agro-alimentaire), les syndicats autonomes des transports ou les syndicats "indépendants"... — et les candidatures "non-syndiquées" (NS) qui, en droit, ne peuvent être présentes qu'au second tour (cf. encadré reproduit en annexe 1).

⁴ En 1994, les tableaux détaillés par organisations, régions et branches économiques ont fait l'objet d'un volume à part. Ce volume est reproduit en annexe 2 du présent document.

⁵ La lecture du tableau est horizontale. Par exemple, la CGT présente des listes dans 9.748 scrutins, soit un cinquième du total ; 2,6 millions d'électeurs y étaient inscrits, soit 45% du total des électeurs. En moyenne, ces listes ont obtenu 47,8% des suffrages exprimés.

En 1990-91, dernier cycle électoral connu, ces élections ont donné lieu à 47 548 scrutins dans lesquels étaient inscrits 5 104 684 électeurs⁶. L'indication la plus intéressante concerne le nombre des candidatures. *Les non-syndiqués sont présents dans 55% des scrutins* mais, comme il s'agit généralement d'établissements de petite taille, ces candidatures sans étiquette syndicale ne concernent que 35% des électeurs inscrits. A l'inverse, *les organisations syndicales les plus puissantes — CGT et CFDT — ne sont présentes que dans à peine plus un scrutin sur cinq et ne touchent pas la moitié des électeurs*. Les candidatures de la CGT, la première de ce point de vue, ne concernent que 45% des électeurs inscrits dans l'ensemble des collèges (mais pratiquement un électeur sur deux dans les premiers collèges). La CFDT est la première organisation syndicale par le nombre des listes (10 109, soit 21,3% des scrutins) devant la CGT et FO (20,5 et 15,6%). Dans les seconds collèges, la CFDT devance la CGC par le nombre des électeurs inscrits auxquels s'adressent ses candidatures (44 contre 42%). FO vient loin derrière avec environ 10% des listes concernant moins d'un électeur sur trois... Enfin les candidatures de la CGC sont concentrées dans les seconds collèges et dans des établissements assez gros : elle touche ainsi la moitié des agents de maîtrise, techniciens, cadres et ingénieurs.

Une conclusion s'impose : *les candidatures syndicales concernent un faible nombre de scrutins* même si l'importance des établissements leur assure un corps électoral assez large. A l'inverse, plus de quatre listes sur dix sont composées de gens sans étiquette syndicale et du fait de l'absence quasi-constante de concurrence face à ces candidats «non syndiqués», leurs scores sont remarquables : 90% des suffrages en moyenne comme l'indique la dernière colonne du tableau 1. Cette dernière colonne fait apparaître la principale difficulté à laquelle on se heurte quand on prétend tirer de ces scrutins une mesure de l'audience des organisations : à part la CFTC, les syndicats obtiennent de bons résultats dans les scrutins auxquels ils participent tout simplement parce que la concurrence n'y est généralement pas très vive...

Pour ordonner cette grande diversité, nous avons retenu finalement quatre grandes «configurations électorales» définies par le nombre de listes en présence : une seule liste, "duel" entre deux listes, "triangulaires", quatre listes et plus... Dans ces quatre configurations et pour chaque organisation, nous avons calculé quelques variables : le nombre de scrutins concernés et l'effectif des électeurs inscrits dans les collèges correspondants, les scores obtenus dans ces différentes situations (en pourcentage des suffrages valablement exprimés).

⁶ On notera que les totaux sont supérieurs au nombre d'établissements (24.777) car nous raisonnons ici sur les scrutins par collèges en postulant que la situation dans un collège n'influe pas sur les autres consultations se déroulant dans le reste de l'établissement. A l'inverse, la statistique annuelle du ministère, sur les audiences en fonction des implantations, prend en compte l'ensemble des suffrages exprimés dans l'établissement sans tenir compte des collèges et ceci même si les candidatures ne concernent que l'un de ces collèges. Cela revient à minimiser l'audience des organisations surtout quand elles sont catégorielles. Ainsi le score global de la CGC, en considérant l'ensemble des établissements où elle présente une liste, est de 17% mais ce score passe à 45% si l'on ne prend en compte que les collèges où concourent effectivement ses candidats. Autrement dit, la solution habituelle — qui consiste à rapporter les scores des candidats à l'ensemble des suffrages exprimés dans l'établissement — gonfle le nombre des gens concernés par les candidatures des organisations et minimise leurs scores effectifs dans les mêmes proportions : leurs listes concernent moins de salariés mais elles obtiennent une audience plus forte que ne laissent penser les chiffres globaux habituellement publiés. La CGT est un peu dans une situation comparable dans les premiers collèges où, *en moyenne*, ses candidats recueillent encore la majorité absolue des suffrages (53,3%). Comme on le voit, ces choix méthodologiques ont une portée considérable dans l'appréciation des audiences !

Le tableau 2 ci-dessous indique la fréquence des quatre principaux types de situations électorales.

Tableau 2. Fréquence des différentes configurations électorales
(en pourcentage du nombre de scrutins et du nombre d'inscrits. 1990-91)⁷

	Premiers collèges		Seconds collèges		Tous collèges	
	Scrutins	Inscrits	Scrutins	Inscrits	Scrutins	Inscrits
Listes uniques	72,5	48,0	79,2	46,3	75,7	47,5
Deux listes	19,9	25,0	13,5	19,9	16,8	23,4
Trois listes	5,8	14,7	4,8	14,9	5,3	14,8
Quatre listes et +	1,9	12,3	2,6	18,9	2,2	14,3
Nombre moyen de listes	1,37	1,97	1,31	2,17	1,35	2,03

L'élément-clef du raisonnement est le nombre de listes en compétition. La dernière ligne du tableau 2 indique le nombre moyen de listes en présence par scrutin et par électeur. Ce chiffre mesure en quelque sorte l'intensité de la concurrence pour les suffrages et les sièges. Les moyennes fort basses peuvent surprendre si l'on songe à l'extraordinaire diversité du paysage syndical français : moins de 1,4 listes par scrutin que ce soit dans le premier ou le second collège. Autrement dit, en moyenne, les électeurs se voient offrir 1 ou 2 liste(s) et non 7 et plus comme lors des élections prud'homales. Les cadres moyens et supérieurs ne disposent pas d'un choix plus large que les ouvriers et les employés : environ 2 listes mais les seconds collèges sont de taille plus réduite que les premiers. On notera que la diversité syndicale française n'est vraiment sensible que dans 2,2% des scrutins — soit à peine plus d'un millier — où s'affrontent quatre listes ou plus.

Comment expliquer ces configurations ? Trois variables sont particulièrement explicatives ; par ordre d'importance : la taille des collèges électoraux, la région et la branche économique.

La répartition sectorielle des configurations électorales

Les configurations électorales varient de façon importante suivant les branches économiques⁸. Deux leçons essentielles émergent de cette analyse.

En premier lieu, la compétition électorale semble plus vive dans la plupart des branches industrielles que dans le vaste ensemble formé par le commerce et les services marchands non-financiers. Le maximum de listes en compétition est atteint dans les banques et dans la production du pétrole et du gaz naturel (2,1 listes en moyenne par scrutin). A l'opposé, dans le commerce de gros et le commerce de détail, la liste unique est quasiment la règle puisqu'en moyenne, il y a 1,1 listes par scrutin.

⁷ La lecture de ce tableau est verticale : sur 100 scrutins dans les premiers collèges, 72,5 se déroulent avec une seule liste, 19,9 avec deux, etc.

⁸ Tableaux détaillés en annexe 2 du présent document.

En second lieu, l'intensité de la concurrence électorale semble à peu près proportionnelle à la taille des collèges. Le minimum de concurrence est atteint dans la réparation automobile où les collèges comptent en moyenne 55 électeurs et 9 scrutins sur 10 se font sur des listes uniques. A l'opposé, dans la construction navale et aéronautique, où les collèges comptent en moyenne 303 électeurs, 44% des élections seulement sont "non-concurrentielles" et, dans 28% des cas, il y a trois listes ou plus. Cette liaison entre la taille et le nombre des listes est logique : il est plus facile de trouver des candidats parmi 300 électeurs que parmi 55 !

Cependant, un certain nombre de branches échappent à ces deux tendances. Il s'agit notamment de quelques industries pour lesquelles on rencontre à la fois des collèges électoraux assez vastes et une compétition électorale faible. Par exemple, le cuir et la chaussure : les collèges électoraux comptent 106 électeurs en moyenne et pourtant 87% des scrutins ont lieu sur une liste unique. Deux facteurs peuvent expliquer de telles situations. En premier lieu, les chiffres sont des moyennes et les situations réelles selon les établissements et les collèges peuvent être très dispersées autour de ces valeurs moyennes. Par exemple, dans les industries du cuir, il existe un grand nombre de petits établissements, employant surtout des ouvriers, dans lesquels la liste unique est la règle ; quelques grandes entreprises suffisent à faire monter la taille moyenne mais guère le nombre total de listes en concurrence. Une situation assez semblable se rencontre dans le caoutchouc et les matières plastiques. Un second élément peut expliquer ces disparités : l'ancienneté des CE. La loi de 1966 a permis de multiplier les collèges et il n'est pas rare de rencontrer quatre collèges dans un même établissement — ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise, cadres — lorsque le CE a été créé postérieurement à cette loi⁹. Cet émiettement relatif du corps électoral privilégie la dimension catégorielle de la représentativité aux dépens d'une représentation unique de tous les salariés (hormis les cadres) sur laquelle s'est construit le syndicalisme confédéré. Accessoirement, cette disposition permet de sur-représenter les catégories les plus "sages", en multipliant les petits collèges face au bloc des ouvriers, ce qui explique que la CGC n'ait pas de concurrent dans 36% des élections où elle présente des candidats.

La répartition régionale des configurations électorales

Le phénomène présente également une dimension régionale incontestable. Bien que les écarts ne soient pas considérables, la géographie des principales configurations est relativement éclairante¹⁰.

Les vingt départements, où plus de 4 élections sur 10 se déroulent avec une seule liste, ne comportent aucune grande agglomération et aucune des grandes zones industrielles du pays. Aucun département du Nord et du sud du pays n'y figurent. Les élections non-concurrentielles sont particulièrement nombreuses dans deux vastes zones entourant le bassin parisien. A l'est, une bande s'étend de l'Aube aux Vosges et descend vers le sud jusqu'à l'Ain. A l'ouest, la seconde zone part de l'Eure, l'Orne et la Manche et se sépare vers le sud en deux branches : l'une va jusqu'à la Vendée par la Mayenne et le Maine-et-Loire, l'autre rejoint la Creuse et

⁹ Malheureusement, on ne dispose d'aucune indication et d'aucune archive permettant de dater la création des CE dans les entreprises. Il est donc impossible de mesurer l'impact de la loi de 1966 sur la diffusion de l'institution mais aussi sur la montée des "non-syndiqués" dans les petits collèges.

¹⁰ Cartes en annexe 2 (documents 16 à 18).

l'Ouest du Massif central. S'y ajoutent enfin quelques départements ruraux comme le Morbihan, la Vendée ou les Landes. Cette carte ressemble beaucoup à celle de l'audience des "non-syndiqués" ce qui ne saurait surprendre puisque la grande majorité des listes uniques se présentent "sans étiquette". La taille des établissements semble jouer un grand rôle : dans tous ces départements, les collèges électoraux comptent, en moyenne, moins de 100 électeurs (contre 107 nationalement).

A l'opposé, les élections vraiment concurrentielles (trois listes et plus) sont les plus nombreuses dans les grandes agglomérations industrielles notamment : le Nord-Pas-de-Calais, l'Alsace-Lorraine, le Rhône, le pourtour méditerranéen et la région de Toulouse, la Gironde, la Loire-Atlantique et, naturellement, la région parisienne... C'est la France des grands établissements industriels mais aussi tertiaires. Ces grands établissements constituent les "bastions" des confédérations représentatives qui s'y livrent à une vive concurrence pour le contrôle des comités d'entreprise.

Cette dimension locale du phénomène ne doit pas surprendre. Bien souvent, en effet, le syndicalisme confédéré fonctionne de manière territoriale au moins autant que sur la base des métiers et des établissements. L'étude des implantations syndicales fait clairement ressortir cet enracinement des grandes confédérations françaises¹¹.

Répartition des configurations en fonction des étiquettes syndicales

Enfin, la situation électorale peut varier de façon importante suivant l'origine des candidatures comme le suggère le tableau 3 qui présente les diverses configurations en fonction des étiquettes des listes en compétition.

Tableau 3. Principales configurations électorales pour les organisations syndicales et les non-syndiqués (1990-91, en pourcentage du nombre de listes présentées).

	% listes uniques	% duels	% triangulaires	% quatre listes et plus	Total
CGT	29,5	42,3	18,8	9,3	100
CFDT	29,1	41,3	19,7	9,8	100
CFTC	22,3	33,7	21,4	22,6	100
FO	23,9	31,2	23,9	20,9	100
CGC	35,5	24,7	19,2	20,5	100
NS	91,7	6,1	1,4	0,8	100

La fréquence des configurations varie assez nettement selon l'étiquette des candidats. Ainsi, le tableau 3 montre que, en moyenne, sur 100 scrutins auxquels participe la CGT, elle est la seule liste dans 29,5 d'entre eux ; elle affronte un seul concurrent dans 42,3 autres, deux listes dans 18,8 et quatre listes ou plus dans les 9,3 élections restantes. Dans la dernière ligne

¹¹ Cette intuition a pu être vérifiée pour la CFDT : la liaison se révèle très forte entre son implantation — mesurée par le taux de syndicalisation — et son audience aux élections des CE et des prud'hommes (Antoine BEVORT, Dominique LABBE, *La CFDT, Effectifs et audience depuis 1945*, Paris, La documentation française, 1992).

du tableau, on notera que, sur 10 listes sans étiquette syndicale, plus de 9 ne rencontrent aucune concurrence. Dès lors — et sous réserve d'une étude rétrospective approfondie — la montée des "non-syndiqués", que l'on observe depuis une quinzaine d'années, peut difficilement être attribuée à des choix délibérés des électeurs — c'est-à-dire un rejet des organisations syndicales — comme on l'écrit souvent (dans ce cas, il faudrait qu'il y ait au moins une liste syndicale face à eux).

Les syndicats peuvent également bénéficier d'un monopole de fait. La CGC est celle qui se trouve le plus souvent dans une telle situation (36% de ses listes n'affrontent aucune concurrence). Pour les deux grandes organisations "ouvrières" (CGT et CFDT), trois listes sur 10 sont également des candidatures "uniques". En revanche, FO et la CFTC sont moins fréquemment dans une position aussi avantageuse ; une proportion importante de leurs candidats sont présentés dans des compétitions plus ouvertes (trois, quatre listes ou plus), ce qui peut expliquer en partie que leurs scores moyens soient plus faibles comme le montre la dernière colonne du tableau 1.

Une conclusion s'impose donc : la majorité des candidatures syndicales n'affrontent pas de concurrence ou ne trouvent face à elles qu'un seul adversaire. Ainsi, sur 10 listes de la CGT, plus de 7 sont dans une telle situation. Pour la CFDT, ces proportions sont respectivement de 29 et 41% soit également 7 sur dix. Il en est de même avec la CGC (45 et 28%, soit 83% de ses listes). Quant aux non-syndiqués, 92% de leurs listes sont des listes uniques. L'analyse des résultats détaillés montre que, dans 18% des entreprises, il existe une sorte de coexistence entre non-syndiqués et listes syndicales. Dans la majorité des cas, la situation est la suivante : liste syndicale dans le premier collège, liste «non-syndiquée» pour les cadres et ingénieurs. Cependant, il y a eu tout de même 1 550 "duels" entre syndiqués et non-syndiqués. Ces confrontations ont concerné 190 000 électeurs soit 4% du corps électoral. L'affrontement direct entre syndiqués et non-syndiqués semble donc extrêmement rare. *Autrement dit, les électeurs n'ont pas à choisir entre des listes syndicales et des listes sans étiquette.* Si, chaque année, il y a plus d'élus sans étiquettes — au point qu'ils sont pratiquement aussi nombreux que les élus syndiqués — c'est tout simplement parce qu'il y a de moins en moins de candidatures syndicales¹²... Celles-ci se concentrent dans un nombre restreint d'établissements où existe une véritable concurrence. Les audiences syndicales doivent donc être mesurées en fonction des différentes configurations électorales.

Les audiences en fonction des configurations électorales

Quels sont les scores obtenus par les différentes listes dans les principales configurations ? La combinaison des 7 collèges possibles avec autant d'étiquettes syndicales conduit à une grande diversité de situations réelles. Cependant, quelques grandes tendances se dégagent en fonction des organisations concernées et des configurations dans lesquelles elles se trouvent.

¹² Grâce aux travaux déjà cités de Jean-Pierre Aujard et Serge Volkoff, nous pouvons l'affirmer avec certitude pour les années postérieures à 1983-84. A cette époque, il y avait au moins une liste syndicale dans 65% des établissements où se déroulaient des élections aux CE. Cette proportion est tombée à 54% en 1990-91.

Les audiences des organisations en fonction des configurations

Le tableau 4 offre une synthèse des principaux résultats pour chacune des organisations et pour les "non-syndiqués" sans tenir compte du détail des situations notamment du nombre de listes en concurrence.

Tableau 4. Principales configurations électorales en fonction de l'origine des candidatures (1990-91, en pourcentage du nombre de scrutins, des électeurs inscrits et des suffrages exprimés, tous collèges confondus).

	% Scrutins	% Electeurs	% de l'organisation	% du concurrent
CGT	100,0	100,0	47,8	
CFDT	40,2	50,6	37,0	33,8
CFTC	11,2	19,2	34,2	13,9
FO	32,4	43,9	38,2	25,3
CGC	11,7	8,0	24,0	29,7
AS	6,7	10,5	31,0	32,3
NS	8,3	5,3	37,1	35,7
CFDT	100,0	100,0	44,1	
CGT	38,7	52,0	33,8	37,0
CFTC	15,0	19,3	28,5	15,4
FO	29,1	39,0	31,9	23,8
CGC	15,2	15,8	34,7	30,0
AS	8,0	9,8	24,6	32,0
NS	6,9	4,3	31,4	30,3
CFTC	100,0	100,0	22,6	
CGT	35,8	44,0	13,9	34,2
CFDT	49,9	52,3	15,4	28,5
FO	33,0	40,3	13,7	21,5
CGC	18,9	17,9	16,0	27,1
AS	9,1	10,6	9,8	31,6
NS	5,0	4,4	11,5	23,5
FO	100,0	100,0	33,5	
CGT	42,6	54,2	25,3	38,2
CFDT	39,7	48,0	23,8	31,9
CFTC	13,6	20,8	21,5	13,7
CGC	14,4	12,3	22,4	28,0
AS	7,7	11,2	19,7	31,2
NS	6,0	4,4	23,4	29,5
CGC	100,0	100,0	44,8	
CGT	23,2	34,7	29,7	24,0
CFDT	31,1	42,2	30,0	34,7
CFTC	11,7	18,7	27,1	16,0
FO	21,5	28,8	28,0	22,4
AS	5,3	6,8	23,6	31,1
NS	3,8	3,4	32,9	30,9
NS	100,0	100,0	89,8	
CGT	3,1	4,0	35,7	37,1
CFDT	2,7	3,0	30,3	31,4
CFTC	0,6	1,3	23,5	11,5
FO	1,7	2,4	29,5	23,4
CGC	0,7	0,7	30,9	32,9
AS	0,4	0,6	14,9	23,5

Un cadre du tableau 4 est consacré à chaque organisation : les résultats la concernant apparaissent en première ligne et en gras ; sur les lignes suivantes, on lira la fréquence des situations de concurrence avec les autres organisations. Par exemple, sur 100 élections auxquelles participe la CGT, elle affronte une liste CFDT dans 40 d'entre elles, FO dans 32, CGC dans 12, etc. La seconde colonne indique que, dans les scrutins auxquels participe la CGT, la moitié des électeurs ont la possibilité de voter aussi pour la CFDT, 44% pour FO, etc. La troisième colonne comporte les résultats de l'organisation considérée : en moyenne, les candidats de la CGT recueillent 47,8% des suffrages exprimés. Lorsqu'elle affronte la concurrence de la CFDT (seule ou avec d'autres listes), la CGT obtient 37% des voix et la CFDT : 33,8% ; 38,2% face à FO dont l'audience est de 25,3%, etc. La même lecture peut être faite pour chacune des grandes organisations.

Les deux premières colonnes du tableau 4 confirment la diversité des configurations électorales. A part les confrontations entre la CGT et la CFDT ou entre la CGT et FO, les affrontements entre syndicats ne concernent qu'une petite proportion des scrutins auxquels ils participent et des électeurs inscrits à ces scrutins. Quant aux "non-syndiqués", ils sont très rarement en concurrence avec des listes syndicales.

En laissant de côté le cas spécifique de confrontation avec les "autres syndicats" (essentiellement des autonomes), la CGT n'est globalement devancée que par la CGC dans les scrutins où elle est soumise à concurrence. En effet, la CGT obtient l'essentiel de son audience dans le premier collège ; dans les seconds, où elle est assez peu présente, elle est le plus souvent dominée par la CGC mais aussi par la CFDT. Il est donc possible d'affirmer que, tous collèges confondus, la CGT reste la première organisation syndicale. Cependant, ses scores globaux ont reculé rapidement, passant de 32,2% des suffrages exprimés en 1981-82 à 22,7% dix ans plus tard. Cela ne tient pas principalement à une baisse des scores de ses candidats (même si, là aussi, un certain recul est observé), mais au fait que chaque année, elle est absente d'un plus grand nombre de scrutins. La CFDT se trouve dans des situations plus diverses. Depuis le début des années 1980, ses scores plafonnent dans le premier collège mais elle a progressé dans les seconds collèges et elle devance maintenant la CGC dans la majorité des scrutins où elle s'oppose à elle.

Enfin, on notera la situation des non-syndiqués : dans les rares scrutins où ils affrontent des listes de candidats ayant une étiquette syndicale, ils ne devancent que la CFTC et FO et sont, en moyenne, dominés par toutes les autres organisations. Bien que ces situations soient rares, la chose mérite d'être soulignée : les non-syndiqués ne sont pas aussi populaires qu'on le dit souvent ou, plutôt, les reculs des confédérations face à eux s'opèrent rarement par confrontation directe.

Finalement, trois grands types d'élections se dégagent selon que les électeurs se voient offrir une, deux ou trois listes et plus. Nous allons décrire succinctement chacun de ces trois grands types en indiquant les résultats obtenus par les principaux concurrents.

Les situations de non-concurrence

Les trois quart des scrutins se font sur une liste unique et ces élections sans vrai choix concernent environ 48% des électeurs (tableau 2). Les consultations non-concurrentielles représentent 36 000 scrutins dans lesquels sont inscrits plus de 2,4 millions de salariés : pour

près d'un électeur sur deux, le choix se limite à soutenir des volontaires ou à manifester sa défiance par l'abstention ou le vote blanc ou nul. Ces listes uniques sont un peu plus fréquentes dans les seconds collèges que dans les premiers (79% des scrutins contre 73%).

Les deux tiers de ces listes uniques sont composées de gens sans étiquette syndicale. Cette situation concerne 24 000 scrutins — soit plus de la moitié des consultations — et près d'un million et demi d'électeurs. Autrement dit : *les organisations syndicales sont totalement absentes d'un scrutin sur deux*. Cependant, dans 11 000 autres élections, concernant près d'un million d'inscrits, ce sont des organisations syndicales qui se trouvent en situation de monopole. Treize pour cent de ces listes uniques portent les couleurs de la CGT et 12% celles de la CFDT. Pour ces deux organisations ensemble, cela représente pratiquement 6.000 listes et 600.000 électeurs : sur 10 listes qu'elles présentent, trois se trouvent en situation de monopole électoral. Pour la CGT et la CFDT, cette situation de monopole concerne surtout les premiers collèges. La CGC, et FO dans une moindre mesure, se trouvent dans des situations assez comparables dans les seconds collèges. Toutes les organisations syndicales obtiennent une part importante de leur audience dans ces élections sans concurrence. Ainsi la CGT et la CFDT recueillent plus du quart de leurs suffrages totaux dans des situations de monopole, soit 207 000 et 170 000 voix sur un total de 747 000 et 663 000.

Là encore, la taille des collèges concernés est probablement une variable décisive : les scrutins où les listes sans étiquette sont en situation de monopole comptent en moyenne 60 électeurs contre 106 en cas de monopole de la CGT et 89 pour la CFDT.

L'absence de compétition électorale étant une configuration a priori peu mobilisatrice, on s'attendrait à une abstention record. Il n'en est rien puisque, en moyenne, dans des situations de ce genre, sept électeurs sur dix se rendent aux urnes. En revanche, ils sont assez nombreux à exprimer un vote nul (tableau 5). Du point de vue de la participation électorale, tous les syndicats mobilisent plus de 70% de l'électorat contre 67% pour les non-syndiqués. Sans doute faudrait-il prendre en compte l'existence de quelques premiers tours "blancs" pour interpréter ce dernier chiffre. Il est malgré tout certain que les listes syndicales mobilisent mieux les électeurs que les candidats «sans étiquette».

Tableau 5. La participation électorale dans les élections non concurrentielles

Etiquette de la liste unique	Premiers collèges			Seconds collèges			Ensemble des collèges		
	% de votants	% blancs et nuls	% Suff. exprimés	% de votants	% blancs et nuls	% Suff. exprimés	% de votants	% blancs et nuls	% Suff. exprimés
CGT	77,2	11,3	68,4	71,8	15,2	60,8	76,7	11,7	67,8
CFDT	74,1	11,5	65,6	69,5	13,6	60,0	73,2	11,9	64,5
CFTC	72,2	14,2	62,0	71,9	12,5	63,0	72,1	13,6	62,3
FO	73,8	15,1	62,6	74,4	14,2	63,8	74,0	14,9	63,0
CGC	64,8	10,2	58,2	71,4	10,4	64,0	71,1	10,4	63,7
Autres syndicats	74,5	13,5	64,5	74,0	11,7	65,3	74,3	12,8	64,8
Non-syndiqués	67,1	11,4	59,4	67,1	9,4	60,8	67,1	10,8	59,8
Moyenne	70,4	11,8	62,1	69,0	10,6	61,7	70,0	11,4	62,0

En admettant l'idée selon laquelle les votes blancs et nuls manifestent un mécontentement face à une offre électorale jugée insatisfaisante, on peut voir qui polarise l'hostilité. Dans les

premiers collèges, il s'agit d'abord de FO et de la CFTC (15% et 14% de blancs et nuls) et, dans les seconds collèges, de la CGT, de FO et de la CFDT (15% et 14% de votes nuls). Bien sûr, nous ne savons rien des ratures ! Cependant, au total, le taux de suffrages valablement exprimés reste élevé : 68% en moyenne quand la CGT est seule en lice, 65% pour la CFDT et les «autres syndicats» et seulement 60% avec les listes sans étiquette. Les candidats non-syndiqués mobilisent donc moins bien les électeurs. Sans doute faudrait-il approfondir cette question. Le climat social des petites entreprises présente des caractéristiques particulières. Dans une certaine mesure, on peut comparer les élections qui s'y déroulent aux Municipales dans les petites communes : les hommes comptent plus que les étiquettes mais celles-ci réapparaissent quand la taille augmente ou lorsqu'il y a conflit...

Les "duels"

Deux listes s'affrontent dans 8 000 scrutins — soit 17% du total¹³. Ces "duels" concernent 1,2 millions d'électeurs soit près du quart des inscrits. La CGT et la CFDT participent à plus de la moitié des élections de ce genre ; dans la majorité des cas, elles ne s'opposent pas directement entre elles mais avec une tierce liste. Par exemple, la CGT participe à 4 127 duels, mais elle n'affronte la CFDT que dans 1 636 d'entre eux ; son adversaire est FO dans 1 215 scrutins, des non-syndiqués dans 584, etc. Autrement dit, il y a une assez grande diversité des "duels" et une sorte de découpage du "territoire social". Ce découpage est sectoriel et géographique mais il traverse aussi de nombreux établissements (la situation électorale chez les ouvriers et les employés pouvant différer sensiblement de celle existant dans la maîtrise et les cadres...) La chose est nette pour des organisations "catégorielles" comme la CGC dont l'adversaire principal est la CFDT.

Dans ces confrontations, la CGT l'emporte face à ses principaux rivaux puisqu'elle obtient en moyenne 52% dans l'ensemble des collèges et 54% dans les premiers. En revanche, dans les quelques scrutins où elle se trouve opposée à des listes CGC ou non-syndiqués, elle est devancée plus ou moins nettement mais ces situations sont rares. Autrement dit, dans l'ensemble, là où elle est présente et ne se voit affronter qu'une liste, la CGT garde la faveur des ouvriers et des employés. En revanche, lorsque les techniciens et les cadres votent seuls ou dans un collège unique, avec les ouvriers et les employés, elle est fréquemment devancée par la CGC ou les non-syndiqués. La CFDT se trouve dans une situation assez semblable dans les deux collèges et la CGC dans les seconds. En revanche, FO et la CFTC sortent le plus souvent battues de ces duels avec 43% toutes les deux en moyenne (ce qui signifie que leurs adversaires obtiennent 57%). Autrement dit, la plupart du temps, ces organisations offrent à des minorités une possibilité de vote protestataire lorsqu'une autre organisation confédérée se trouve en position hégémonique.

Les "triangulaires" et les situations complexes

Un scrutin à trois listes au moins ne se rencontre que dans une élection sur 14 et il concerne moins de trois électeurs sur dix. Ces scrutins se déroulent dans des établissements

¹³ Il est possible que ces proportions soient légèrement exagérées. En effet, en cas d'unité de candidature entre deux organisations syndicales, l'administration affecte arbitrairement la moitié des voix à chacune comme si elles avaient déposé deux listes. Cela concerne probablement quelques centaines de scrutins.

(et des collèges) de grande taille : en moyenne 300 inscrits. Chez les ouvriers et les employés, la CGT, la CFDT et FO se retrouvent dans la plupart de ces "triangulaires".

La CGT emporte la majorité de ces confrontations dans les premiers collèges et elle y obtient en moyenne 37% des suffrages. La CFDT est présente dans 8 de ces triangulaires sur 10, elle recueille en moyenne 35% des voix. Un score semblable est obtenu par la CGC dans les deux tiers des triangulaires auxquelles elle participe dans les seconds collèges. Comme pour les duels, FO et la CFDT font des scores moins bons dans ces triangulaires (respectivement 27 et 22%) et sont devancées dans pratiquement tous les cas de figure : elles arrivent le plus souvent en troisième position. Leur fonction se limite donc le plus souvent à exprimer le rejet par une minorité des organisations syndicales dominantes.

Enfin, moins de 3% des scrutins — à peine plus d'un millier — reflètent la diversité syndicale française en mettant en lice au moins quatre listes. Seuls 860.000 électeurs se trouvent devant un tel choix (soit 17% du total). Ce sont généralement de grands établissements, puisque les collèges concernés comptent en moyenne 694 électeurs. Dans ce cas de figure, la CGT domine nettement les premiers collèges (35% des suffrages contre 22% à la CFDT et 19% à FO) ; la CFDT l'emporte dans les seconds collèges (31% des suffrages contre 24% à la CGC et 20% à la CGT).

Comme on le voit, dans ces élections "ouvertes", les hiérarchies traditionnelles sont respectées. Cependant, le personnel de ces établissements (860 000) ne peut être considéré comme représentatif des 13 millions de salariés du secteur privé et nationalisé. Il est donc peu logique d'extrapoler ces résultats. Pourtant, beaucoup d'observateurs procèdent ainsi lorsqu'ils s'appuient sur les résultats d'élections dans des entreprises-phares et les commentent comme si, partout, les électeurs se voyaient offrir un tel choix de candidatures et que ces élections représentaient une sorte de "sondage" en vraie grandeur. Cette erreur conceptuelle explique également l'attitude incrédule des militants et des responsables syndicaux devant les statistiques globales publiées par l'administration. Les informations qui remontent dans les organisations correspondent naturellement aux scrutins auxquels elles participent et, en moyenne, les scores sont flatteurs, d'autant plus que la concurrence est souvent assez faible. Les militants ne savent rien de ce qui se passe dans la multitude des entreprises où leur confédération n'est pas présente. Ainsi peut s'expliquer le scepticisme dans lequel ont été tenues pendant longtemps les données publiées par l'administration.

En conclusion, nous voudrions souligner que les configurations électorales, qui viennent d'être décrites, sont la conséquence des implantations inégales des organisations syndicales dans le monde du travail. Malheureusement, l'absence d'archives rend impossible l'analyse de ces implantations pour les années antérieures à 1983. Depuis cette date, tout indique que la présence des organisations syndicales dans le monde du travail est en constant recul. Pourtant, la désaffection des salariés envers les grandes organisations confédérées semble plus faible qu'on l'imagine : là où elles sont encore présentes, leur audience n'a guère diminué. Même dans le cas de la CGT, la désaffection réelle d'un certain nombre de ses électeurs n'est pas la cause principale de son recul considérable. Nous avons montré par ailleurs que l'explication

du déclin des confédérations réside d'abord dans une dynamique régressive¹⁴ : perdant sans cesse des adhérents et des militants, les organisations syndicales sont moins présentes sur les lieux du travail et, présentant moins de candidats, elles recueillent moins de suffrages. Cette dynamique régressive aboutit à la situation suivante : aujourd'hui, les organisations syndicales sont totalement absentes d'un scrutin sur deux ; près de trois électeurs sur 10 ne peuvent voter que pour des non-syndiqués. Dans plus de neuf cas sur dix, le vote en faveur d'une liste de «non-syndiqués» ne signifie donc pas hostilité aux syndicats mais absence de syndicat !

Enfin, notre étude a montré que les trois quarts des scrutins se font sur une liste unique et qu'un électeur sur deux se trouve devant un choix restreint : s'abstenir, rayer ou soutenir la seule liste qui lui est offerte. Comme on le voit, il ne s'agit pas de situations exceptionnelles ou marginales. Bien au contraire, dans les élections des CE, c'est plutôt le pluralisme qui est l'exception et la candidature unique qui est la règle.

¹⁴ Dominique LABBE, "Elections aux comités d'entreprise : le déclin des syndicats ?", *Travail et emploi*, 53, 1992-3, p 40-55.

Annexe 1

Les comités d'entreprise (CE)

Le livre IV (titre 3) du Code du travail rend le CE obligatoire dans toutes les entreprises industrielles, commerciales et agricoles, les offices publics et ministériels, les professions libérales et sociétés civiles, les syndicats professionnels, les sociétés mutualistes, les organismes de sécurité sociale, les associations, les établissements publics à caractère industriel et commercial... employant au moins 50 salariés.

Le corps électoral

— Sont *électeurs* tous les salariés âgés de 16 ans révolus, travaillant dans l'entreprise depuis au moins trois mois. Sont *éligibles* tous les salariés âgés de 18 ans révolus et travaillant depuis au moins un an dans l'entreprise.

— Le personnel vote en *deux collèges électoraux* : ouvriers et employés d'une part (*collège 1*) ; agents de maîtrise, techniciens, ingénieurs et cadres de l'autre (*collège 2*). Il peut être créé un *troisième collège* pour les ingénieurs et cadres. Ce troisième collège est de droit quand ces personnels sont au moins 25 dans l'établissement quel que soit son effectif. Dans les établissements de 500 salariés et plus, un siège est réservé de droit pour les cadres. Il est également possible de créer, par convention, d'autres collèges séparés. Enfin, dans les plus petites entreprises, on peut établir un «*collège unique*».

Le scrutin

Il se déroule selon la *proportionnelle de liste* à deux tours :

— Au *premier tour*, seules les organisations syndicales «représentatives» peuvent présenter des candidats. Sont considérées comme représentatives les cinq grandes confédérations (CGT, CFDT, CFTC, CGT-FO, CGC) et quelques organisations dont la «représentativité» est reconnue dans certaines entreprises (leurs résultats sont publiés dans la rubrique «autres syndicats»). Si au moins la moitié des inscrits ont voté, les sièges sont répartis à la proportionnelle ;

— Un *second tour* est organisé s'il y a eu carence de candidatures au premier tour ou si moins de la moitié des électeurs inscrits a voté au premier tour. Au second tour, les candidatures sont libres.

Le *nombre des délégués* varie entre 3 titulaires et 3 suppléants pour les entreprises de 50 à 74 salariés et 15 titulaires et 15 suppléants pour celle de 10.000 salariés et plus. Ils peuvent cumuler ces fonctions avec celles de délégué du personnel et de délégué syndical. La *durée du mandat* est de 2 ans renouvelables.

Depuis 1966, un *procès-verbal* doit être dressé et un formulaire envoyé à l'inspection du travail. Les statistiques du Ministère du travail sont établies grâce à ces formulaires.

Missions du CE

- Information et consultation avant toute décision intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise ; information périodique portant sur l'activité, l'état et les résultats de l'entreprise ;
- Gestion des activités sociales et culturelles dans l'entreprise, contrôle des institutions sociales comme les cantines ;
- Négociation et conclusion des accords d'intéressement et de participation.

Moyens du CE

- Paiement de 20 heures par mois et par délégué, sauf accord plus favorable, et indemnisation du temps passé aux séances du comité et des commissions obligatoires ;
- Une subvention, destinée aux activités sociales et culturelles, est calculée en proportion de la masse salariale ;
- Un local, du matériel de bureau et un droit d'affichage ;
- Recours à des expertises externes, réunions d'information, etc.

Protection légale des délégués

- Licenciement obligatoirement soumis à l'avis du CE et à l'autorisation de l'inspection du travail pour les titulaires, les suppléants en cours de mandat et six mois après l'expiration de celui-ci. La même protection est acquise pour les candidats non-élus pendant trois mois après l'élection.

Les principaux textes sont l'ordonnance du 22 février 1945 et diverses lois de 1946, 1966, 1982-83. Voir Maurice Cohen, *Le droit des comités d'entreprise et des comités de groupe*, Paris, LGDJ, 1984 (2e édition 1991). Voir également les deux numéros spéciaux que la revue *Liaisons sociales* a consacré aux CE (11214 du 11 juin 1992 et 11234, 9 juillet 1992). Tableau d'ensemble des organes de représentation du personnel : *Liaisons sociales*, "Le statut juridique des syndicats. Le syndicat dans l'entreprise", 10393, 2 février 1989.

Annexe 2

Dominique LABBE

COMITES D'ENTREPRISE : LES CONFIGURATIONS ÉLECTORALES (Tableaux et graphiques)

Février 1994

Avertissement

La revue *Travail et emploi* publie dans son numéro 59 (2/94) une étude sur les configurations électorales dans les élections des comités d'entreprise. Cette étude porte sur les scrutins qui se sont déroulés au cours des années 1990-91. Les résultats ont été centralisés par le ministère du travail. La Direction de l'animation de la recherche des études et de la statistique (DARES) a bien voulu nous communiquer ces données.

Les tris ont porté sur les scrutins classés en fonction du nombre de listes en compétition. Les tableaux et graphiques reproduits ci-dessous présentent les principaux résultats commentés dans notre étude. Pour rester dans les limites d'un article de revue, ces tableaux et graphiques n'ont pas été reproduits. Nous renvoyons à cet article pour la présentation des méthodes et les principales conclusions de l'analyse.

Tableau 1. Fréquences des différentes configurations électorales en nombre de scrutins et d'électeurs concernés (1990-91, chiffres absolus).

		Collèges 1		Collèges 2		Tous Collèges	
		Scrutins	Inscrits	Scrutins	Inscrits	Scrutins	Inscrits
Liste unique :	Total	17 995	1 711 849	17 994	711 138	35 989	2 422 987
	CGT	2 314	277 758	566	27 779	2 880	305 537
	CFDT	1 953	209 415	988	53 315	2 941	262 730
	CFTC	349	31 463	329	14 044	678	45 507
	FO	1 007	111 174	947	40 744	1 954	151 918
	CGC	79	5 593	2 149	113 891	2 228	119 484
	AS	555	58 262	707	33 123	1 262	91 385
	NS	11 738	1 018 184	12 308	428 242	24 046	1 446 426
Duels :	Total	4 929	890 674	3 063	305 416	7 992	1 196 090
	CGT	3 083	600 933	1 044	102 991	4 127	703 924
	CFDT	2 671	487 508	1 508	158 378	4 179	645 886
	CFTC	571	100 374	455	38 561	1 026	138 935
	FO	1 917	338 211	974	88 881	2 891	427 092
	CGC	144	19 700	1 244	138 181	1 388	157 881
	AS	434	83 867	381	39 612	815	123 479
	NS	1 038	150 755	520	44 228	1 558	194 983
Triangulaires	Total	1 431	526 047	1 082	228 366	2 513	754 413
	CGT	1 175	463 341	656	151 391	1 831	614 732
	CFDT	1 181	441 005	815	178 786	1 996	619 791
	CFTC	402	120 347	249	48 354	651	168 701
	FO	1 055	408 682	572	114 465	1 627	523 147
	CGC	94	22 611	672	142 679	766	165 290
	AS	200	71 687	192	34 999	392	106 686
	NS	186	50 468	90	14 424	276	64 892
4 listes et plus	Total	473	440 262	581	290 932	1 054	731 194
	CGT	447	430 337	463	251 906	910	682 243
	CFDT	452	432 639	541	281 458	993	714 097
	CFTC	346	349 995	341	179 393	687	529 388
	FO	445	421 821	483	247 242	928	669 063
	CGC	86	38 795	463	241 996	549	280 791
	AS	146	208 466	170	92 398	316	300 864
	NS	48	70 653	37	24 191	85	94 844
Ensemble	Total	24 828	3 568 832	22 720	1 535 852	47 548	5 104 684
	CGT	7 019	1 772 369	2 729	534 067	9 748	2 306 436
	CFDT	6 257	1 570 567	3 852	671 937	10 109	2 242 504
	CFTC	1 668	602 179	1 374	280 352	3 042	882 531
	FO	4 424	1 279 888	2 976	491 332	7 400	1 771 220
	CGC	403	86 699	4 528	636 747	4 931	723 446
	AS	1 335	422 282	1 450	200 132	2 785	622 414
	NS	13 010	1 290 060	12 955	511 085	25 965	1 801 145

Tableau 4. Fréquences des différentes configurations électorales en nombre de scrutins et d'électeurs concernés (1990-91, en pourcentages)

		Collèges 1		Collèges 2		Tous Collèges	
		Scrutins	Inscrits	Scrutins	Inscrits	Scrutins	Inscrits
Liste unique :	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	CGT	12,9	16,2	3,1	3,9	8,0	12,6
	CFDT	10,9	12,2	5,5	7,5	8,2	10,8
	CFTC	1,9	1,8	1,8	2,0	1,9	1,9
	FO	5,6	6,5	5,3	5,7	5,4	6,3
	CGC	0,4	0,3	11,9	16,0	6,2	4,9
	AS	3,1	3,4	3,9	4,7	3,5	3,8
	NS	65,2	59,5	68,4	60,2	66,8	59,7
Duels :	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	CGT	62,5	67,5	34,1	33,7	51,6	58,9
	CFDT	54,2	54,7	49,2	51,9	52,3	54,0
	CFTC	11,6	11,3	14,9	12,6	12,8	11,6
	FO	38,9	38,0	31,8	29,1	36,2	35,7
	CGC	2,9	2,2	40,6	45,2	17,4	13,2
	AS	8,8	9,4	12,4	13,0	10,2	10,3
	NS	21,1	16,9	17,0	14,5	19,5	16,3
Triangulaires	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	CGT	82,1	88,1	60,6	66,3	72,9	81,5
	CFDT	82,5	83,8	75,3	78,3	79,4	82,2
	CFTC	28,1	22,9	23,0	21,2	25,9	22,4
	FO	73,7	77,7	52,9	50,1	64,7	69,3
	CGC	6,6	4,3	62,1	62,5	30,5	21,9
	AS	14,0	13,6	17,7	15,3	15,6	14,1
	NS	13,0	9,6	8,3	6,3	11,0	8,6
4 listes et plus	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	CGT	94,5	97,7	79,7	86,6	86,3	93,3
	CFDT	95,6	98,3	93,1	96,7	94,2	97,7
	CFTC	73,2	79,5	58,7	61,7	65,2	72,4
	FO	94,1	95,8	83,1	85,0	88,0	91,5
	CGC	18,2	8,8	79,7	83,2	52,1	38,4
	AS	30,9	47,4	29,3	31,8	30,0	41,1
	NS	10,1	16,0	6,4	8,3	8,1	13,0
Ensemble	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	CGT	28,3	49,7	12,0	34,8	20,5	45,2
	CFDT	25,2	44,0	17,0	43,8	21,3	43,9
	CFTC	6,7	16,9	6,0	18,3	6,4	17,3
	FO	17,8	35,9	13,1	32,0	15,6	34,7
	CGC	1,6	2,4	19,9	41,5	10,4	14,2
	AS	5,4	11,8	6,4	13,0	5,9	12,2
	NS	52,4	36,1	57,0	33,3	54,6	35,3

Tableau 3. Fréquences des différentes configurations ventilées selon la branche économique (1990-91, premiers collèges, chiffres absolus).

Branche	Scrutins		Listes	Listes uniques		Duels		3 et plus	
	Scrutins	Inscrits		Scrutins	Inscrits	Scrutins	Inscrits	Scrutins	Inscrits
1. Agriculture, sylvicult., pêche...	149	13480	186	115	7983	31	4250	3	1247
2. Ind. de la viande et du lait	587	91551	751	450	56101	113	25494	24	9956
3. Autres prod. alimentaires	789	100473	1072	576	55442	158	26723	55	18308
4. Combust. min., cokéfaction	2	201	6	0	0	1	63	1	138
5. Pétrole, gaz naturel	42	5200	87	19	1004	8	1149	15	3047
6. Electricité, gaz et eau	118	19468	204	53	4273	48	9316	17	5879
7. Métaux ferreux, transform. acier	177	40102	318	88	9508	54	14389	35	16205
8. Minerais, métaux non ferreux	130	23614	227	66	6675	39	7396	25	9543
9. Matér. de construction...	441	42668	574	332	26547	90	11076	19	5045
10. Industrie du verre	105	31967	167	61	7522	29	8119	15	16326
11. Chimie, fibres artificielles	352	51043	579	206	15405	78	13394	68	22244
12. Parachimie, indust. pharm.	541	66704	735	401	34117	94	18598	46	13989
13. Fonderie et travail des métaux	1046	133543	1322	806	81602	209	39541	31	12400
14. Construction mécanique	1173	140898	1509	900	77289	219	38299	54	25310
15. Cons. électrique et électronique	1033	190902	1498	677	75271	261	65991	95	49640
16. Const. autos, mat. transp.	488	214911	815	279	38803	120	35983	89	140125
17. Cons. navale, aéronautique...	160	53744	310	61	6821	58	13134	41	33789
18. Industrie textile et habillement	1072	126038	1386	822	82928	201	30299	49	12811
19. Industrie cuir et chaussure	206	33902	260	163	23562	33	7871	10	2469
20. Bois, meubles, ind. diverses	638	73523	755	536	51790	88	18634	14	3099
21. Industrie du papier et du carton	377	58486	500	277	33871	82	18613	18	6002
22. Imprimerie, presse, édition	425	51833	543	331	30635	73	13506	21	7692
23. Indust. caoutchouc, plastic.	573	105806	752	436	48227	104	25579	33	32000
24. Bâtiment, génie civil...	1731	191238	2078	1435	132896	249	41716	47	16626
25. Commerce de gros alimentaire	543	59434	658	450	38566	76	11575	17	9293
26. Commerce de gros non-alim.	1282	106623	1488	1112	83993	138	17007	32	5623
27. Commerce de détail alim.	1156	164999	1430	918	103607	205	48308	33	13084
28. Commerce de détail non-alim.	591	97093	729	486	46245	86	26696	19	24152
29. Répar. et commerce de l'auto.	504	36536	568	447	29147	51	5026	6	2363
30. Hôtels, café, restaurants	372	57803	537	263	21663	68	10997	41	25143
31. Transports	1228	222143	1803	858	77369	232	34670	138	110104
32. Postes et télécommunications	10	1734	16	6	561	2	340	2	833
33. Serv. marchds aux entreprises	1574	208280	1965	1271	131161	233	47415	70	29704
34. Serv. marchds aux particuliers	2131	288253	3002	1465	149427	496	79985	170	58841
35. Location, crédit-bail immob.	113	11683	155	79	6099	27	4071	7	1513
36. Assurances	286	75515	492	167	16297	61	14859	58	44359
37. Organismes financiers	853	113219	1587	395	26448	262	29654	196	57117
38. Services non marchands	1830	264222	3052	988	72994	552	70938	290	120290
Ensemble	24828	3568832	34116	17995	1711849	4929	890674	1904	966309

Tableau 4. Fréquences des différentes configurations ventilées selon la branche économique (1990-91, seconds collèges, chiffres absolus).

Branche			Listes uniques		Duels		3 et plus		
	Scrutins	Inscrits	Listes	Scrutins	Inscrits	Scrutins	Inscrits	Scrutins	Inscrits
1. Agriculture, sylvicult., pêche...	98	2720	111	87	2135	9	364	2	221
2. Ind. de la viande et du lait	511	17795	571	460	13169	42	3304	9	1322
3. Autres prod. alimentaires	744	30122	883	636	21109	84	5491	24	3522
4. Combust. min., cokéfaction	3	454	7	0	0	2	226	1	228
5. Pétrole, gaz naturel	64	12108	130	32	2488	11	2259	21	7361
6. Electricité, gaz et eau	123	7478	203	65	2171	40	2385	18	2922
7. Métaux ferreux, transform. acier	183	26591	280	125	5324	35	4801	23	16466
8. Minerais, métaux non ferreux	147	10294	231	97	3560	31	2581	19	4153
9. Matér. de construction...	377	12470	448	318	9037	48	2138	11	1295
10. Industrie du verre	104	6761	156	71	3261	18	1451	15	2049
11. Chimie, fibres artificielles	431	35857	681	287	12935	72	5305	72	17617
12. Parachimie, indust. pharm.	685	56891	906	539	31288	95	12124	51	13479
13. Fonderie et travail des métaux	876	33907	981	786	25738	76	6383	14	1786
14. Construction mécanique	1160	64572	1356	996	41464	134	14809	30	8299
15. Cons. électrique et électronique	1219	151038	1718	875	52288	222	39768	122	58982
16. Const. autos, mat. transp.	526	79969	742	387	22700	87	15497	52	41772
17. Cons. navale, aéronautique...	226	63293	443	107	7927	54	7312	65	48054
18. Industrie textile et habillement	824	24504	898	756	20538	63	3421	5	545
19. Industrie cuir et chaussure	153	3881	156	150	3733	3	148	0	0
20. Bois, meubles, ind. diverses	494	16022	548	448	13032	38	2181	8	809
21. Industrie du papier et du carton	341	13099	379	308	10439	28	1728	5	932
22. Imprimerie, presse, édition	408	23726	514	333	12252	52	6902	23	4572
23. Indust. caoutchouc, plastic.	537	31818	611	475	19849	54	4714	8	7255
24. Bâtiment, génie civil...	1619	73240	1800	1468	55070	125	13438	26	4732
25. Commerce de gros alimentaire	480	17533	525	439	14072	37	2841	4	620
26. Commerce de gros non-alim.	1336	67543	1506	1214	52541	86	7357	36	7645
27. Commerce de détail alim.	1034	27177	1072	1000	23952	30	2572	4	653
28. Commerce de détail non-alim.	503	22556	562	463	13589	27	3126	13	5841
29. Répar. et commerce de l'auto.	431	15318	479	394	12339	27	1730	10	1249
30. Hôtels, café, restaurants	255	14012	373	177	5770	53	3922	25	4320
31. Transports	869	65709	1222	691	20987	89	6676	89	38046
32. Postes et télécommunications	11	1008	17	8	351	1	32	2	625
33. Serv. marchds aux entreprises	1530	126602	1902	1266	73486	182	26563	82	26553
34. Serv. marchds aux particuliers	1188	54224	1564	931	25099	165	12199	92	16926
35. Location, crédit-bail immob.	106	4496	134	86	2298	13	912	7	1286
36. Assurances	284	31320	455	179	9273	59	5339	46	16708
37. Organismes financiers	1247	186607	2797	421	27980	360	38081	466	120546
38. Services non marchands	1593	103137	2503	919	37894	511	35336	163	29907
Ensemble	22720	1535852	29864	17994	711138	3063	305416	1663	519298

Tableau 5. Fréquences des différentes configurations ventilées selon la branche économique (1990-91, tous collèges, chiffres absolus).

Branche	Listes uniques			Duels		3 et plus			
	Scrutins	Inscrits	Listes	Scrutins	Inscrits	Scrutins	Inscrits		
1. Agriculture, sylvicult., pêche...	247	16200	297	202	10118	40	4614	5	1468
2. Ind. de la viande et du lait	1098	109346	1322	910	69270	155	28798	33	11278
3. Autres prod. alimentaires	1533	130595	1955	1212	76551	242	32214	79	21830
4. Combust. min., cokéfaction	5	655	13	0	0	3	289	2	366
5. Pétrole, gaz naturel	106	17308	217	51	3492	19	3408	36	10408
6. Electricité, gaz et eau	241	26946	407	118	6444	88	11701	35	8801
7. Métaux ferreux, transform. acier	360	66693	598	213	14832	89	19190	58	32671
8. Minerais, métaux non ferreux	277	33908	458	163	10235	70	9977	44	13696
9. Matér. de construction...	818	55138	1022	650	35584	138	13214	30	6340
10. Industrie du verre	209	38728	323	132	10783	47	9570	30	18375
11. Chimie, fibres artificielles	783	86900	1260	493	28340	150	18699	140	39861
12. Parachimie, indust. pharm.	1226	123595	1641	940	65405	189	30722	97	27468
13. Fonderie et travail des métaux	1922	167450	2303	1592	107340	285	45924	45	14186
14. Construction mécanique	2333	205470	2865	1896	118753	353	53108	84	33609
15. Cons. électrique et électronique	2252	341940	3216	1552	127559	483	105759	217	108622
16. Const. autos, mat. transp.	1014	294880	1557	666	61503	207	51480	141	181897
17. Cons. navale, aéronautique...	386	117037	753	168	14748	112	20446	106	81843
18. Industrie textile et habillement	1896	150542	2284	1578	103466	264	33720	54	13356
19. Industrie cuir et chaussure	359	37783	416	313	27295	36	8019	10	2469
20. Bois, meubles, ind. diverses	1132	89545	1303	984	64822	126	20815	22	3908
21. Industrie du papier et du carton	718	71585	879	585	44310	110	20341	23	6934
22. Imprimerie, presse, édition	833	75559	1057	664	42887	125	20408	44	12264
23. Indust. caoutchouc, plastic.	1110	137624	1363	911	68076	158	30293	41	39255
24. Bâtiment, génie civil...	3350	264478	3878	2903	187966	374	55154	73	21358
25. Commerce de gros alimentaire	1023	76967	1183	889	52638	113	14416	21	9913
26. Commerce de gros non-alim.	2618	174166	2994	2326	136534	224	24364	68	13268
27. Commerce de détail alim.	2190	192176	2502	1918	127559	235	50880	37	13737
28. Commerce de détail non-alim.	1094	119649	1291	949	59834	113	29822	32	29993
29. Répar. et commerce de l'auto.	935	51854	1047	841	41486	78	6756	16	3612
30. Hôtels, café, restaurants	627	71815	910	440	27433	121	14919	66	29463
31. Transports	2097	287852	3025	1549	98356	321	41346	227	148150
32. Postes et télécommunications	21	2742	33	14	912	3	372	4	1458
33. Serv. marchds aux entreprises	3104	334882	3867	2537	204647	415	73978	152	56257
34. Serv. marchds aux particuliers	3319	342477	4566	2396	174526	661	92184	262	75767
35. Location, crédit-bail immob.	219	16179	289	165	8397	40	4983	14	2799
36. Assurances	570	106835	947	346	25570	120	20198	104	61067
37. Organismes financiers	2100	299826	4384	816	54428	622	67735	662	177663
38. Services non marchands	3423	367359	5555	1907	110888	1063	106274	453	150197
Ensemble	47548	5104684	63980	35989	2422987	7992	1196090	3567	1485607

Tableau 6. Fréquences des différentes configurations ventilées selon la branche économique (1990-91, premiers collèges, en pourcentage)¹⁵.

Branche				Listes uniques		Duels		3 et plus	
	Scrutins	Inscrits	Listes	Scrutins	Inscrits	Scrutins	Inscrits	Scrutins	Inscrits
1. Agriculture, sylvicult., pêche...	149	13480	1,25	77,2	59,2	20,8	31,5	2,0	9,3
2. Ind. de la viande et du lait	587	91551	1,28	76,7	61,3	19,3	27,8	4,1	10,9
3. Autres prod. alimentaires	789	100473	1,36	73,0	55,2	20,0	26,6	7,0	18,2
4. Combust. min., cokéfaction	2	201	3,00	0,0	0,0	50,0	31,3	50,0	68,7
5. Pétrole, gaz naturel	42	5200	2,07	45,2	19,3	19,0	22,1	35,7	58,6
6. Electricité, gaz et eau	118	19468	1,73	44,9	21,9	40,7	47,9	14,4	30,2
7. Métaux ferreux, transform. acier	177	40102	1,80	49,7	23,7	30,5	35,9	19,8	40,4
8. Minerais, métaux non ferreux	130	23614	1,75	50,8	28,3	30,0	31,3	19,2	40,4
9. Matér. de construction...	441	42668	1,30	75,3	62,2	20,4	26,0	4,3	11,8
10. Industrie du verre	105	31967	1,59	58,1	23,5	27,6	25,4	14,3	51,1
11. Chimie, fibres artificielles	352	51043	1,64	58,5	30,2	22,2	26,2	19,3	43,6
12. Parachimie, indust. pharm.	541	66704	1,36	74,1	51,1	17,4	27,9	8,5	21,0
13. Fonderie et travail des métaux	1046	133543	1,26	77,1	61,1	20,0	29,6	3,0	9,3
14. Construction mécanique	1173	140898	1,29	76,7	54,9	18,7	27,2	4,6	18,0
15. Cons. électrique et électronique	1033	190902	1,45	65,5	39,4	25,3	34,6	9,2	26,0
16. Const. autos, mat. transp.	488	214911	1,67	57,2	18,1	24,6	16,7	18,2	65,2
17. Cons. navale, aéronautique...	160	53744	1,94	38,1	12,7	36,3	24,4	25,6	62,9
18. Industrie textile et habillement	1072	126038	1,29	76,7	65,8	18,8	24,0	4,6	10,2
19. Industrie cuir et chaussure	206	33902	1,26	79,1	69,5	16,0	23,2	4,9	7,3
20. Bois, meubles, ind. diverses	638	73523	1,18	84,0	70,4	13,8	25,3	2,2	4,2
21. Industrie du papier et du carton	377	58486	1,33	73,5	57,9	21,8	31,8	4,8	10,3
22. Imprimerie, presse, édition	425	51833	1,28	77,9	59,1	17,2	26,1	4,9	14,8
23. Indust. caoutchouc, plastic.	573	105806	1,31	76,1	45,6	18,2	24,2	5,8	30,2
24. Bâtiment, génie civil...	1731	191238	1,20	82,9	69,5	14,4	21,8	2,7	8,7
25. Commerce de gros alimentaire	543	59434	1,21	82,9	64,9	14,0	19,5	3,1	15,6
26. Commerce de gros non-alim.	1282	106623	1,16	86,7	78,8	10,8	16,0	2,5	5,3
27. Commerce de détail alim.	1156	164999	1,24	79,4	62,8	17,7	29,3	2,9	7,9
28. Commerce de détail non-alim.	591	97093	1,23	82,2	47,6	14,6	27,5	3,2	24,9
29. Répar. et commerce de l'auto.	504	36536	1,13	88,7	79,8	10,1	13,8	1,2	6,5
30. Hôtels, café, restaurants	372	57803	1,44	70,7	37,5	18,3	19,0	11,0	43,5
31. Transports	1228	222143	1,47	69,9	34,8	18,9	15,6	11,2	49,6
32. Postes et télécommunications	10	1734	1,60	60,0	32,4	20,0	19,6	20,0	48,0
33. Serv. marchds aux entreprises	1574	208280	1,25	80,7	63,0	14,8	22,8	4,4	14,3
34. Serv. marchds aux particuliers	2131	288253	1,41	68,7	51,8	23,3	27,7	8,0	20,4
35. Location, crédit-bail immob.	113	11683	1,37	69,9	52,2	23,9	34,8	6,2	13,0
36. Assurances	286	75515	1,72	58,4	21,6	21,3	19,7	20,3	58,7
37. Organismes financiers	853	113219	1,86	46,3	23,4	30,7	26,2	23,0	50,4
38. Services non marchands	1830	264222	1,67	54,0	27,6	30,2	26,8	15,8	45,5
Ensemble	24828	3568832	1,37	72,5	48,0	19,9	25,0	7,7	27,1

¹⁵ Les chiffres absolus sont donnés dans le tableau 3 ci-dessus. La lecture de ce tableau est horizontale. Dans les 149 scrutins qui se sont déroulés dans les établissements de la branche "Agriculture, sylviculture et pêche", il y avait en moyenne 1,25 listes en concurrence. Mais il n'y avait qu'une seule liste dans 77,2% des scrutins, soit 59,2% des 13.480 inscrits ; 20,8% des consultations se sont déroulées avec deux listes intéressant 31,5% des inscrits, etc.

Tableau 7. Fréquences des différentes configurations ventilées selon la branche économique (1990-91, seconds collèges, en pourcentage)*.

Branche			Listes uniques		Duels		3 et plus		
	Scrutins	Inscrits	Listes	Scrutins	Inscrits	Scrutins	Inscrits	Scrutins	Inscrits
1. Agriculture, sylvicult., pêche...	98	2720	1,13	88,8	78,5	9,2	13,4	2,0	8,1
2. Ind. de la viande et du lait	511	17795	1,12	90,0	74,0	8,2	18,6	1,8	7,4
3. Autres prod. alimentaires	744	30122	1,19	85,5	70,1	11,3	18,2	3,2	11,7
4. Combust. min., cokéfaction	3	454	2,33	0,0	0,0	66,7	49,8	33,3	50,2
5. Pétrole, gaz naturel	64	12108	2,03	50,0	20,5	17,2	18,7	32,8	60,8
6. Electricité, gaz et eau	123	7478	1,65	52,8	29,0	32,5	31,9	14,6	39,1
7. Métaux ferreux, transform. acier	183	26591	1,53	68,3	20,0	19,1	18,1	12,6	61,9
8. Minerais, métaux non ferreux	147	10294	1,57	66,0	34,6	21,1	25,1	12,9	40,3
9. Matér. de construction...	377	12470	1,19	84,4	72,5	12,7	17,1	2,9	10,4
10. Industrie du verre	104	6761	1,50	68,3	48,2	17,3	21,5	14,4	30,3
11. Chimie, fibres artificielles	431	35857	1,58	66,6	36,1	16,7	14,8	16,7	49,1
12. Parachimie, indust. pharm.	685	56891	1,32	78,7	55,0	13,9	21,3	7,4	23,7
13. Fonderie et travail des métaux	876	33907	1,12	89,7	75,9	8,7	18,8	1,6	5,3
14. Construction mécanique	1160	64572	1,17	85,9	64,2	11,6	22,9	2,6	12,9
15. Cons. électrique et électronique	1219	151038	1,41	71,8	34,6	18,2	26,3	10,0	39,1
16. Const. autos, mat. transp.	526	79969	1,41	73,6	28,4	16,5	19,4	9,9	52,2
17. Cons. navale, aéronautique...	226	63293	1,96	47,3	12,5	23,9	11,6	28,8	75,9
18. Industrie textile et habillement	824	24504	1,09	91,7	83,8	7,6	14,0	0,6	2,2
19. Industrie cuir et chaussure	153	3881	1,02	98,0	96,2	2,0	3,8	0,0	0,0
20. Bois, meubles, ind. diverses	494	16022	1,11	90,7	81,3	7,7	13,6	1,6	5,0
21. Industrie du papier et du carton	341	13099	1,11	90,3	79,7	8,2	13,2	1,5	7,1
22. Imprimerie, presse, édition	408	23726	1,26	81,6	51,6	12,7	29,1	5,6	19,3
23. Indust. caoutchouc, plastic.	537	31818	1,14	88,5	62,4	10,1	14,8	1,5	22,8
24. Bâtiment, génie civil...	1619	73240	1,11	90,7	75,2	7,7	18,3	1,6	6,5
25. Commerce de gros alimentaire	480	17533	1,09	91,5	80,3	7,7	16,2	0,8	3,5
26. Commerce de gros non-alim.	1336	67543	1,13	90,9	77,8	6,4	10,9	2,7	11,3
27. Commerce de détail alim.	1034	27177	1,04	96,7	88,1	2,9	9,5	0,4	2,4
28. Commerce de détail non-alim.	503	22556	1,12	92,0	60,2	5,4	13,9	2,6	25,9
29. Répar. et commerce de l'auto.	431	15318	1,11	91,4	80,6	6,3	11,3	2,3	8,2
30. Hôtels, café, restaurants	255	14012	1,46	69,4	41,2	20,8	28,0	9,8	30,8
31. Transports	869	65709	1,41	79,5	31,9	10,2	10,2	10,2	57,9
32. Postes et télécommunications	11	1008	1,55	72,7	34,8	9,1	3,2	18,2	62,0
33. Serv. marchds aux entreprises	1530	126602	1,24	82,7	58,0	11,9	21,0	5,4	21,0
34. Serv. marchds aux particuliers	1188	54224	1,32	78,4	46,3	13,9	22,5	7,7	31,2
35. Location, crédit-bail immob.	106	4496	1,26	81,1	51,1	12,3	20,3	6,6	28,6
36. Assurances	284	31320	1,60	63,0	29,6	20,8	17,0	16,2	53,3
37. Organismes financiers	1247	186607	2,24	33,8	15,0	28,9	20,4	37,4	64,6
38. Services non marchands	1593	103137	1,57	57,7	36,7	32,1	34,3	10,2	29,0
Ensemble	22720	1535852	1,31	79,2	46,3	13,5	19,9	7,3	33,8

*pour la lecture de ce tableau, se reporter à la note sous le tableau 6 ci-dessous

Tableau 8. Fréquences des différentes configurations ventilées selon la branche économique (1990-91, tous collèges, en pourcentage)*.

Branche			Listes uniques		Duels		3 et plus		
	Scrutins	Inscrits	Listes	Scrutins	Inscrits	Scrutins	Inscrits	Scrutins	Inscrits
1. Agriculture, sylvicult., pêche...	247	16200	1,20	81,8	62,5	16,2	28,5	2,0	9,1
2. Ind. de la viande et du lait	1098	109346	1,20	82,9	63,3	14,1	26,3	3,0	10,3
3. Autres prod. alimentaires	1533	130595	1,28	79,1	58,6	15,8	24,7	5,2	16,7
4. Combust. min., cokéfaction	5	655	2,60	0,0	0,0	60,0	44,1	40,0	55,9
5. Pétrole, gaz naturel	106	17308	2,05	48,1	20,2	17,9	19,7	34,0	60,1
6. Electricité, gaz et eau	241	26946	1,69	49,0	23,9	36,5	43,4	14,5	32,7
7. Métaux ferreux, transform. acier	360	66693	1,66	59,2	22,2	24,7	28,8	16,1	49,0
8. Minerais, métaux non ferreux	277	33908	1,65	58,8	30,2	25,3	29,4	15,9	40,4
9. Matér. de construction...	818	55138	1,25	79,5	64,5	16,9	24,0	3,7	11,5
10. Industrie du verre	209	38728	1,55	63,2	27,8	22,5	24,7	14,4	47,4
11. Chimie, fibres artificielles	783	86900	1,61	63,0	32,6	19,2	21,5	17,9	45,9
12. Parachimie, indust. pharm.	1226	123595	1,34	76,7	52,9	15,4	24,9	7,9	22,2
13. Fonderie et travail des métaux	1922	167450	1,20	82,8	64,1	14,8	27,4	2,3	8,5
14. Construction mécanique	2333	205470	1,23	81,3	57,8	15,1	25,8	3,6	16,4
15. Cons. électrique et électronique	2252	341940	1,43	68,9	37,3	21,4	30,9	9,6	31,8
16. Const. autos, mat. transp.	1014	294880	1,54	65,7	20,9	20,4	17,5	13,9	61,7
17. Cons. navale, aéronautique...	386	117037	1,95	43,5	12,6	29,0	17,5	27,5	69,9
18. Industrie textile et habillement	1896	150542	1,20	83,2	68,7	13,9	22,4	2,8	8,9
19. Industrie cuir et chaussure	359	37783	1,16	87,2	72,2	10,0	21,2	2,8	6,5
20. Bois, meubles, ind. diverses	1132	89545	1,15	86,9	72,4	11,1	23,2	1,9	4,4
21. Industrie du papier et du carton	718	71585	1,22	81,5	61,9	15,3	28,4	3,2	9,7
22. Imprimerie, presse, édition	833	75559	1,27	79,7	56,8	15,0	27,0	5,3	16,2
23. Indust. caoutchouc, plastic.	1110	137624	1,23	82,1	49,5	14,2	22,0	3,7	28,5
24. Bâtiment, génie civil...	3350	264478	1,16	86,7	71,1	11,2	20,9	2,2	8,1
25. Commerce de gros alimentaire	1023	76967	1,16	86,9	68,4	11,0	18,7	2,1	12,9
26. Commerce de gros non-alim.	2618	174166	1,14	88,8	78,4	8,6	14,0	2,6	7,6
27. Commerce de détail alim.	2190	192176	1,14	87,6	66,4	10,7	26,5	1,7	7,1
28. Commerce de détail non-alim.	1094	119649	1,18	86,7	50,0	10,3	24,9	2,9	25,1
29. Répar. et commerce de l'auto.	935	51854	1,12	89,9	80,0	8,3	13,0	1,7	7,0
30. Hôtels, café, restaurants	627	71815	1,45	70,2	38,2	19,3	20,8	10,5	41,0
31. Transports	2097	287852	1,44	73,9	34,2	15,3	14,4	10,8	51,5
32. Postes et télécommunications	21	2742	1,57	66,7	33,3	14,3	13,6	19,0	53,2
33. Serv. marchds aux entreprises	3104	334882	1,25	81,7	61,1	13,4	22,1	4,9	16,8
34. Serv. marchds aux particuliers	3319	342477	1,38	72,2	51,0	19,9	26,9	7,9	22,1
35. Location, crédit-bail immob.	219	16179	1,32	75,3	51,9	18,3	30,8	6,4	17,3
36. Assurances	570	106835	1,66	60,7	23,9	21,1	18,9	18,2	57,2
37. Organismes financiers	2100	299826	2,09	38,9	18,2	29,6	22,6	31,5	59,3
38. Services non marchands	3423	367359	1,62	55,7	30,2	31,1	28,9	13,2	40,9
Ensemble	47548	5104684	1,35	75,7	47,5	16,8	23,4	7,5	29,1

*pour la lecture de ce tableau, se reporter à la note sous le tableau 6 ci-dessous

Tableau 9 Variation du nombre de listes concurrentes en fonction de la taille du collège électoral et de la branche d'activité (1990-91, tous collèges confondus).

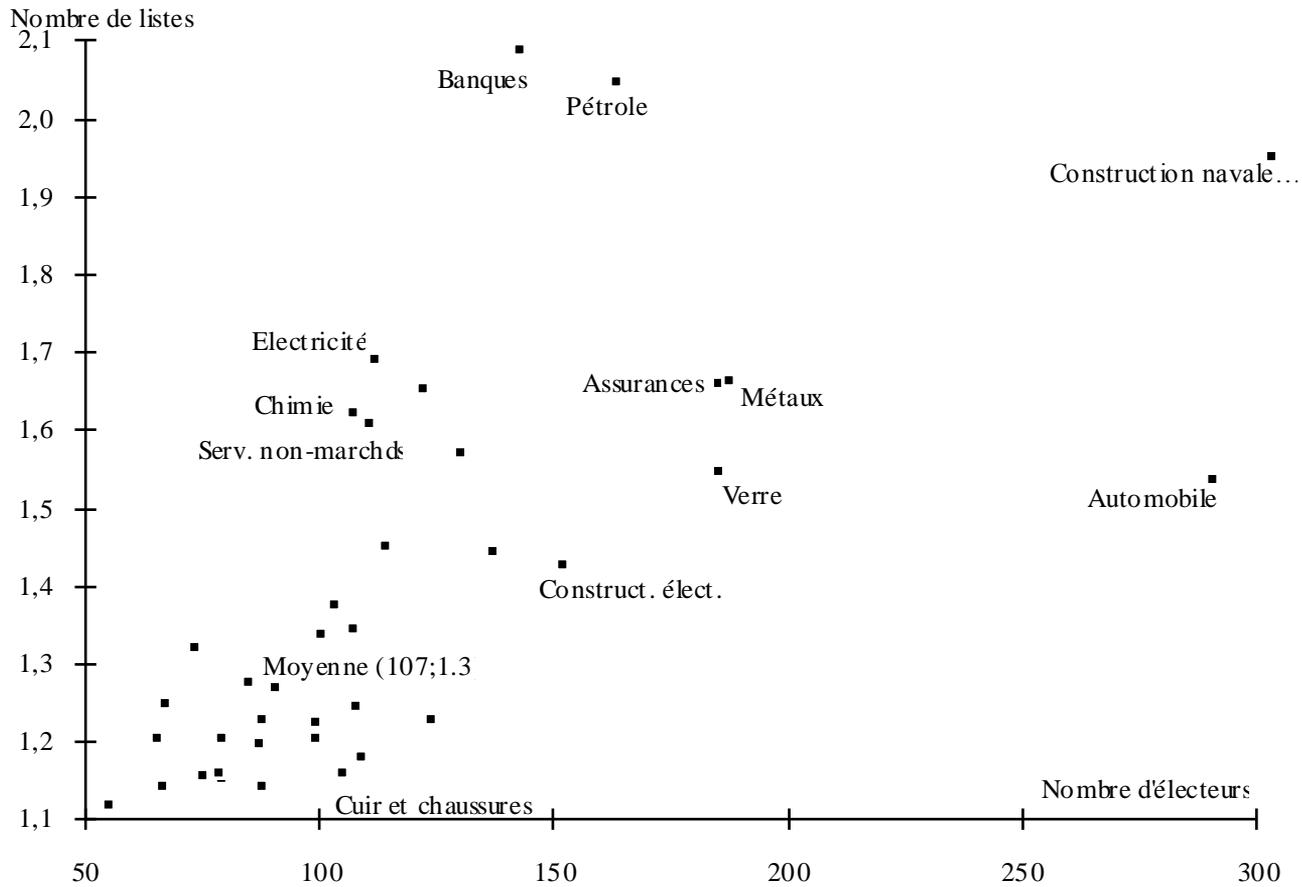


Tableau 10. Caractéristiques des différentes configurations électorales classées par régions
(1990-91, premiers collèges, chiffres absolus)

Collèges 1 Régions	Listes uniques		Duels		Triangulaires		4 et plus				
	Scrutins	Inscrits	Listes	Scrutins	Inscrits	Scrutins	Inscrits	Scrutins	Inscrits		
1. Alsace	879	146269	1233	628	67151	169	35060	62	21515	20	22543
2. Aquitaine	949	122029	1278	703	61081	176	32239	59	22362	11	6347
3. Auvergne	452	69536	612	330	30265	90	16494	26	8125	6	14652
4. Bourgogne	814	106979	1065	610	60899	164	32406	33	9966	7	3708
5. Bretagne	1129	154196	1460	868	86536	206	37138	41	12282	14	18240
6. Centre	1187	167477	1566	902	92360	213	40576	54	21828	18	12713
7. Champagne-Ardennes	673	91493	946	468	46846	152	27387	39	12207	14	5053
8. Franche-Comté	450	82856	584	345	34865	83	18407	18	12050	4	17534
9. Languedoc-Roussillon	660	78484	923	465	39777	140	20475	43	12277	12	5955
10. Limousin	286	38166	370	219	21954	51	10662	15	5149	1	401
11. Lorraine	1210	179993	1691	883	88828	219	40387	69	23854	39	26924
12. Midi-Pyrénées	905	116538	1276	612	52944	228	36323	53	20184	12	7087
13. Nord	1633	259850	2489	1032	103941	406	67056	140	56309	55	32544
14. Basse-Normandie	597	85398	757	465	49556	105	21101	26	13132	1	1609
15. Haute-Normandie	689	102602	915	511	54253	134	29615	41	16517	3	2217
16. Ile de France	4683	740845	6574	3381	286344	881	165365	290	113923	131	175213
17. Pays de Loire	1528	228833	2005	1156	126276	282	53621	75	37984	15	10952
18. Picardie	887	126561	1225	634	64596	186	32958	51	16745	16	12262
19. Poitou-Charentes	687	91299	922	515	47815	124	23215	36	13672	12	6597
20. Provence-Côte d'A.	1347	163875	1946	924	76514	290	42800	96	22978	37	21583
21. Rhône-Alpes	2952	389395	3922	2214	208169	550	96268	147	49831	41	35127
22. Corse	53	4206	85	24	1674	26	2068	3	464	0	0
23. DOM	178	21952	272	106	9205	54	9053	14	2693	4	1001
Ensemble	24828	3568832	34116	17995	1711849	4929	890674	1431	526047	473	440262

Tableau 11. Caractéristiques des différentes configurations électorales classées par régions
(1990-91, seconds collèges, chiffres absolus)

Collèges 2 Régions	Listes uniques		Duels		Triangulaires		4 et plus				
	Scrutins	Inscrits	Listes	Scrutins	Inscrits	Scrutins	Inscrits	Scrutins	Inscrits		
1. Alsace	789	41020	976	656	22940	93	10325	26	2864	14	4891
2. Aquitaine	808	43991	1035	652	21579	97	8295	48	11396	11	2721
3. Auvergne	385	24767	499	312	10715	47	3928	14	2010	12	8114
4. Bourgogne	673	34469	811	571	20725	74	8557	22	3746	6	1441
5. Bretagne	849	42058	1060	698	21393	109	10581	28	4285	14	5799
6. Centre	966	51462	1202	802	30944	111	10436	37	4408	16	5674
7. Champagne-Ardennes	591	24133	715	496	16859	73	4428	15	1662	7	1184
8. Franche-Comté	382	26509	438	341	13172	33	5239	5	6217	3	1881
9. Languedoc-Roussillon	566	26944	752	450	11946	70	4910	28	3358	18	6730
10. Limousin	201	9897	243	170	5120	22	3491	7	819	2	467
11. Lorraine	1114	60245	1432	900	28599	150	11552	36	5408	28	14686
12. Midi-Pyrénées	774	47396	1045	594	20696	116	8651	42	8461	22	9588
13. Nord	1503	84421	2030	1144	40721	231	18325	94	14506	34	10869
14. Basse-Normandie	467	21912	556	401	13913	48	3817	13	1469	5	2713
15. Haute-Normandie	644	35846	803	535	19652	69	5385	31	7828	9	2981
16. Ile de France	5409	585893	7626	4057	225355	801	108361	318	89566	233	162611
17. Pays de Loire	1199	69972	1488	990	35193	145	15714	51	11510	13	7555
18. Picardie	802	36447	997	658	22654	105	8390	28	3652	11	1751
19. Poitou-Charentes	531	24949	690	413	12674	91	7198	18	3464	9	1613
20. Provence-Côte d'A.	1248	77973	1794	924	31370	178	12591	89	14097	57	19915
21. Rhône-Alpes	2656	159852	3430	2126	82531	357	33253	120	26804	53	17264
22. Corse	35	1033	50	23	451	10	399	1	62	1	121
23. DOM	128	4663	192	81	1936	33	1590	11	774	3	363
Ensemble	22720	1535852	29864	17994	711138	3063	305416	1082	228366	581	290932

Tableau 12. Caractéristiques des différentes configurations électorales classées par régions
(1990-91, tous collèges, chiffres absolus)

Tous Collèges Régions	Listes uniques			Duels		Triangulaires		4 et plus			
	Scrutins	Inscrits	Listes	Scrutins	Inscrits	Scrutins	Inscrits	Scrutins	Inscrits		
1. Alsace	1668	187289	2209	1284	90091	262	45385	88	24379	34	27434
2. Aquitaine	1757	166020	2313	1355	82660	273	40534	107	33758	22	9068
3. Auvergne	837	94303	1111	642	40980	137	20422	40	10135	18	22766
4. Bourgogne	1487	141448	1876	1181	81624	238	40963	55	13712	13	5149
5. Bretagne	1978	196254	2520	1566	107929	315	47719	69	16567	28	24039
6. Centre	2153	218939	2768	1704	123304	324	51012	91	26236	34	18387
7. Champagne-Ardennes	1264	115626	1661	964	63705	225	31815	54	13869	21	6237
8. Franche-Comté	832	109365	1022	686	48037	116	23646	23	18267	7	19415
9. Languedoc-Roussillon	1226	105428	1675	915	51723	210	25385	71	15635	30	12685
10. Limousin	487	48063	613	389	27074	73	14153	22	5968	3	868
11. Lorraine	2324	240238	3123	1783	117427	369	51939	105	29262	67	41610
12. Midi-Pyrénées	1679	163934	2321	1206	73640	344	44974	95	28645	34	16675
13. Nord	3136	344271	4519	2176	144662	637	85381	234	70815	89	43413
14. Basse-Normandie	1064	107310	1313	866	63469	153	24918	39	14601	6	4322
15. Haute-Normandie	1333	138448	1718	1046	73905	203	35000	72	24345	12	5198
16. Ile de France	10092	1326738	14200	7438	511699	1682	273726	608	203489	364	337824
17. Pays de Loire	2727	298805	3493	2146	161469	427	69335	126	49494	28	18507
18. Picardie	1689	163008	2222	1292	87250	291	41348	79	20397	27	14013
19. Poitou-Charentes	1218	116248	1612	928	60489	215	30413	54	17136	21	8210
20. Provence-Côte d'A.	2595	241848	3740	1848	107884	468	55391	185	37075	94	41498
21. Rhône-Alpes	5608	549247	7352	4340	290700	907	129521	267	76635	94	52391
22. Corse	88	5239	135	47	2125	36	2467	4	526	1	121
23. DOM	306	26615	464	187	11141	87	10643	25	3467	7	1364
Ensemble	47548	5104684	63980	35989	2422987	7992	1196090	2513	754413	1054	731194

Tableau 13. Caractéristiques des différentes configurations électorales classées par régions
(1990-91, premiers collèges, en pourcentage)¹⁶

Collèges 1 Régions	Listes uniques			Duels		Triangulaires		4 et plus			
	Scrutins	Inscrits	Listes	Scrutins	Inscrits	Scrutins	Inscrits	Scrutins	Inscrits		
1. Alsace	879	146269	1,40	71,4	45,9	19,2	24,0	7,1	14,7	2,3	15,4
2. Aquitaine	949	122029	1,35	74,1	50,1	18,5	26,4	6,2	18,3	1,2	5,2
3. Auvergne	452	69536	1,35	73,0	43,5	19,9	23,7	5,8	11,7	1,3	21,1
4. Bourgogne	814	106979	1,31	74,9	56,9	20,1	30,3	4,1	9,3	0,9	3,5
5. Bretagne	1129	154196	1,29	76,9	56,1	18,2	24,1	3,6	8,0	1,2	11,8
6. Centre	1187	167477	1,32	76,0	55,1	17,9	24,2	4,5	13,0	1,5	7,6
7. Champagne-Ardennes	673	91493	1,41	69,5	51,2	22,6	29,9	5,8	13,3	2,1	5,5
8. Franche-Comté	450	82856	1,30	76,7	42,1	18,4	22,2	4,0	14,5	0,9	21,2
9. Languedoc-Roussillon	660	78484	1,40	70,5	50,7	21,2	26,1	6,5	15,6	1,8	7,6
10. Limousin	286	38166	1,29	76,6	57,5	17,8	27,9	5,2	13,5	0,3	1,1
11. Lorraine	1210	179993	1,40	73,0	49,4	18,1	22,4	5,7	13,3	3,2	15,0
12. Midi-Pyrénées	905	116538	1,41	67,6	45,4	25,2	31,2	5,9	17,3	1,3	6,1
13. Nord	1633	259850	1,52	63,2	40,0	24,9	25,8	8,6	21,7	3,4	12,5
14. Basse-Normandie	597	85398	1,27	77,9	58,0	17,6	24,7	4,4	15,4	0,2	1,9
15. Haute-Normandie	689	102602	1,33	74,2	52,9	19,4	28,9	6,0	16,1	0,4	2,2
16. Ile de France	4683	740845	1,40	72,2	38,7	18,8	22,3	6,2	15,4	2,8	23,7
17. Pays de Loire	1528	228833	1,31	75,7	55,2	18,5	23,4	4,9	16,6	1,0	4,8
18. Picardie	887	126561	1,38	71,5	51,0	21,0	26,0	5,7	13,2	1,8	9,7
19. Poitou-Charentes	687	91299	1,34	75,0	52,4	18,0	25,4	5,2	15,0	1,7	7,2
20. Provence-Côte d'A.	1347	163875	1,44	68,6	46,7	21,5	26,1	7,1	14,0	2,7	13,2
21. Rhône-Alpes	2952	389395	1,33	75,0	53,5	18,6	24,7	5,0	12,8	1,4	9,0
22. Corse	53	4206	1,60	45,3	39,8	49,1	49,2	5,7	11,0	0,0	0,0
23. DOM	178	21952	1,53	59,6	41,9	30,3	41,2	7,9	12,3	2,2	4,6
Ensemble	24828	3568832	1,37	72,5	48,0	19,9	25,0	5,8	14,7	1,9	12,3

¹⁶ Les chiffres absolus sont donnés dans le tableau 9. La lecture est horizontale. En moyenne, les 146.269 électeurs alsaciens inscrits dans des premiers collèges se sont vus offrir 1,4 listes. 71% des 879 scrutins se sont déroulés avec une liste uniques et cette absence de choix concernait 45,9% des électeurs inscrits. Ces proportions sont de 19.2 et 24% pour les élections avec deux listes, etc...

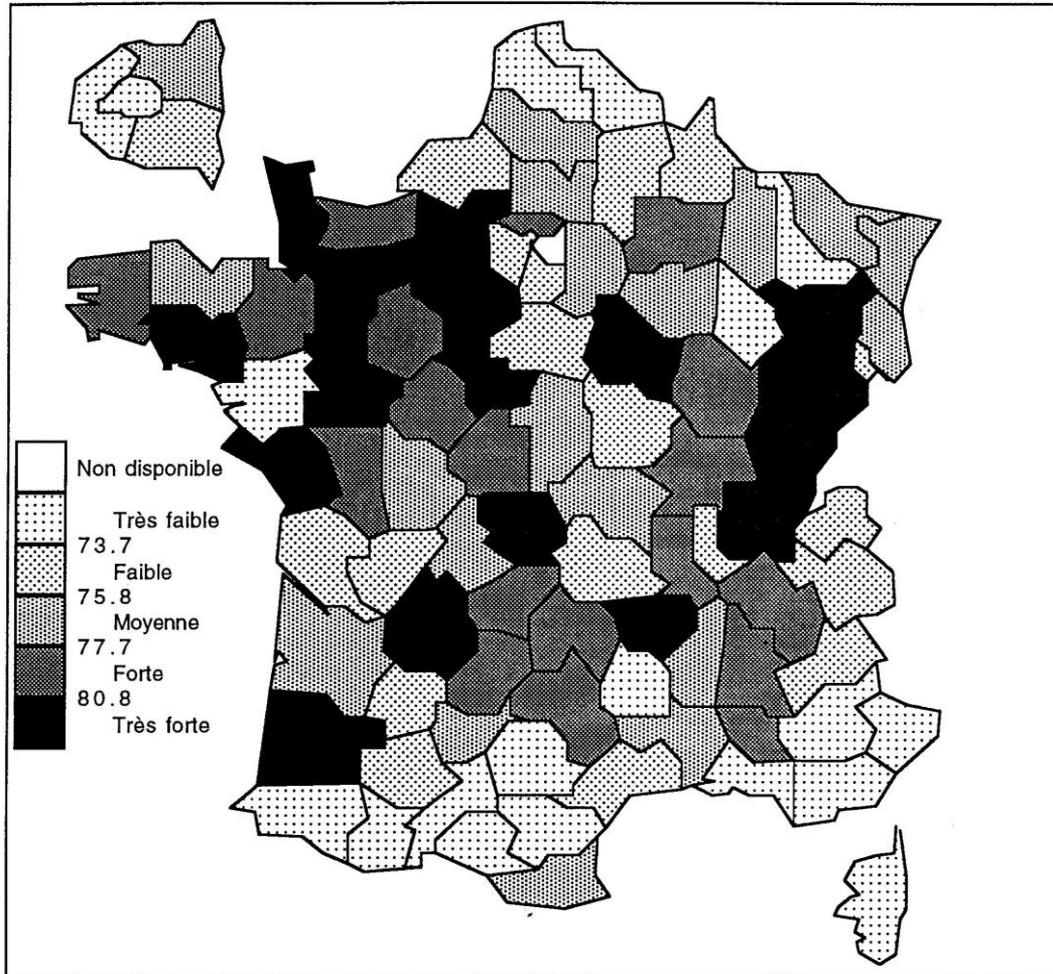
Tableau 14. Caractéristiques des différentes configurations électorales classées par régions
(1990-91, seconds collèges, en pourcentage)

Collèges 2 Régions	Listes uniques			Duels		Triangulaires		4 et plus			
	Scrutins	Inscrits	Listes	Scrutins	Inscrits	Scrutins	Inscrits	Scrutins	Inscrits		
1. Alsace	789	41020	1,24	83,1	55,9	11,8	25,2	3,3	7,0	1,8	11,9
2. Aquitaine	808	43991	1,28	80,7	49,1	12,0	18,9	5,9	25,9	1,4	6,2
3. Auvergne	385	24767	1,30	81,0	43,3	12,2	15,9	3,6	8,1	3,1	32,8
4. Bourgogne	673	34469	1,21	84,8	60,1	11,0	24,8	3,3	10,9	0,9	4,2
5. Bretagne	849	42058	1,25	82,2	50,9	12,8	25,2	3,3	10,2	1,6	13,8
6. Centre	966	51462	1,24	83,0	60,1	11,5	20,3	3,8	8,6	1,7	11,0
7. Champagne-Ardennes	591	24133	1,21	83,9	69,9	12,4	18,3	2,5	6,9	1,2	4,9
8. Franche-Comté	382	26509	1,15	89,3	49,7	8,6	19,8	1,3	23,5	0,8	7,1
9. Languedoc-Roussillon	566	26944	1,33	79,5	44,3	12,4	18,2	4,9	12,5	3,2	25,0
10. Limousin	201	9897	1,21	84,6	51,7	10,9	35,3	3,5	8,3	1,0	4,7
11. Lorraine	1114	60245	1,29	80,8	47,5	13,5	19,2	3,2	9,0	2,5	24,4
12. Midi-Pyrénées	774	47396	1,35	76,7	43,7	15,0	18,3	5,4	17,9	2,8	20,2
13. Nord	1503	84421	1,35	76,1	48,2	15,4	21,7	6,3	17,2	2,3	12,9
14. Basse-Normandie	467	21912	1,19	85,9	63,5	10,3	17,4	2,8	6,7	1,1	12,4
15. Haute-Normandie	644	35846	1,25	83,1	54,8	10,7	15,0	4,8	21,8	1,4	8,3
16. Ile de France	5409	585893	1,41	75,0	38,5	14,8	18,5	5,9	15,3	4,3	27,8
17. Pays de Loire	1199	69972	1,24	82,6	50,3	12,1	22,5	4,3	16,4	1,1	10,8
18. Picardie	802	36447	1,24	82,0	62,2	13,1	23,0	3,5	10,0	1,4	4,8
19. Poitou-Charentes	531	24949	1,30	77,8	50,8	17,1	28,9	3,4	13,9	1,7	6,5
20. Provence-Côte d'A.	1248	77973	1,44	74,0	40,2	14,3	16,1	7,1	18,1	4,6	25,5
21. Rhône-Alpes	2656	159852	1,29	80,0	51,6	13,4	20,8	4,5	16,8	2,0	10,8
22. Corse	35	1033	1,43	65,7	43,7	28,6	38,6	2,9	6,0	2,9	11,7
23. DOM	128	4663	1,50	63,3	41,5	25,8	34,1	8,6	16,6	2,3	7,8
Ensemble	22720	1535852	1,31	79,2	46,3	13,5	19,9	4,8	14,9	2,6	18,9

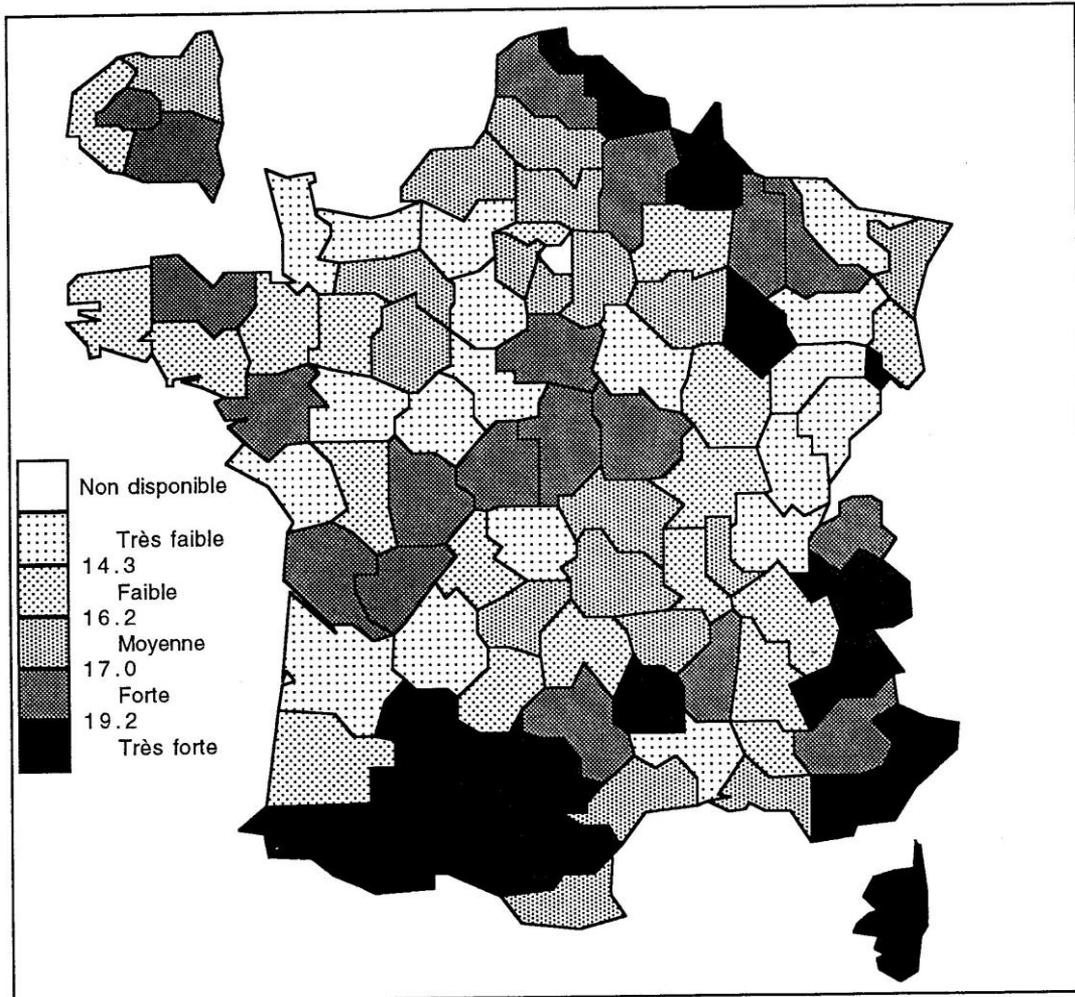
Tableau 15. Caractéristiques des différentes configurations électorales classées par régions
(1990-91, tous collèges, chiffres absolus)

Tous Collèges Régions	Tous Collèges		Listes uniques		Duels		Triangulaires		4 et plus		
	Scrutins	Inscrits	Listes	Scrutins	Inscrits	Scrutins	Inscrits	Scrutins	Inscrits	Scrutins	Inscrits
1. Alsace	1668	187289	1,32	77,0	48,1	15,7	24,2	5,3	13,0	2,0	14,6
2. Aquitaine	1757	166020	1,32	77,1	49,8	15,5	24,4	6,1	20,3	1,3	5,5
3. Auvergne	837	94303	1,33	76,7	43,5	16,4	21,7	4,8	10,7	2,2	24,1
4. Bourgogne	1487	141448	1,26	79,4	57,7	16,0	29,0	3,7	9,7	0,9	3,6
5. Bretagne	1978	196254	1,27	79,2	55,0	15,9	24,3	3,5	8,4	1,4	12,2
6. Centre	2153	218939	1,29	79,1	56,3	15,0	23,3	4,2	12,0	1,6	8,4
7. Champagne-Ardennes	1264	115626	1,31	76,3	55,1	17,8	27,5	4,3	12,0	1,7	5,4
8. Franche-Comté	832	109365	1,23	82,5	43,9	13,9	21,6	2,8	16,7	0,8	17,8
9. Languedoc-Roussillon	1226	105428	1,37	74,6	49,1	17,1	24,1	5,8	14,8	2,4	12,0
10. Limousin	487	48063	1,26	79,9	56,3	15,0	29,4	4,5	12,4	0,6	1,8
11. Lorraine	2324	240238	1,34	76,7	48,9	15,9	21,6	4,5	12,2	2,9	17,3
12. Midi-Pyrénées	1679	163934	1,38	71,8	44,9	20,5	27,4	5,7	17,5	2,0	10,2
13. Nord	3136	344271	1,44	69,4	42,0	20,3	24,8	7,5	20,6	2,8	12,6
14. Basse-Normandie	1064	107310	1,23	81,4	59,1	14,4	23,2	3,7	13,6	0,6	4,0
15. Haute-Normandie	1333	138448	1,29	78,5	53,4	15,2	25,3	5,4	17,6	0,9	3,8
16. Ile de France	10092	1326738	1,41	73,7	38,6	16,7	20,6	6,0	15,3	3,6	25,5
17. Pays de Loire	2727	298805	1,28	78,7	54,0	15,7	23,2	4,6	16,6	1,0	6,2
18. Picardie	1689	163008	1,32	76,5	53,5	17,2	25,4	4,7	12,5	1,6	8,6
19. Poitou-Charentes	1218	116248	1,32	76,2	52,0	17,7	26,2	4,4	14,7	1,7	7,1
20. Provence-Côte d'A.	2595	241848	1,44	71,2	44,6	18,0	22,9	7,1	15,3	3,6	17,2
21. Rhône-Alpes	5608	549247	1,31	77,4	52,9	16,2	23,6	4,8	14,0	1,7	9,5
22. Corse	88	5239	1,53	53,4	40,6	40,9	47,1	4,5	10,0	1,1	2,3
23. DOM	306	26615	1,52	61,1	41,9	28,4	40,0	8,2	13,0	2,3	5,1
Ensemble	47548	5104684	1,35	75,7	47,5	16,8	23,4	5,3	14,8	2,2	14,3

Carte 16. Géographie des élections non-concurrentielles
(1990-1991, en pourcentage du total des scrutins, tous collèges confondus)



Carte 17. Géographie des "duels" (élections à deux listes)
(1990-1991, en pourcentage du total des scrutins, tous collèges confondus)



Carte 18. Géographie des élections à trois listes ou plus
(1990-1991, en pourcentage du total des scrutins, tous collèges confondus)

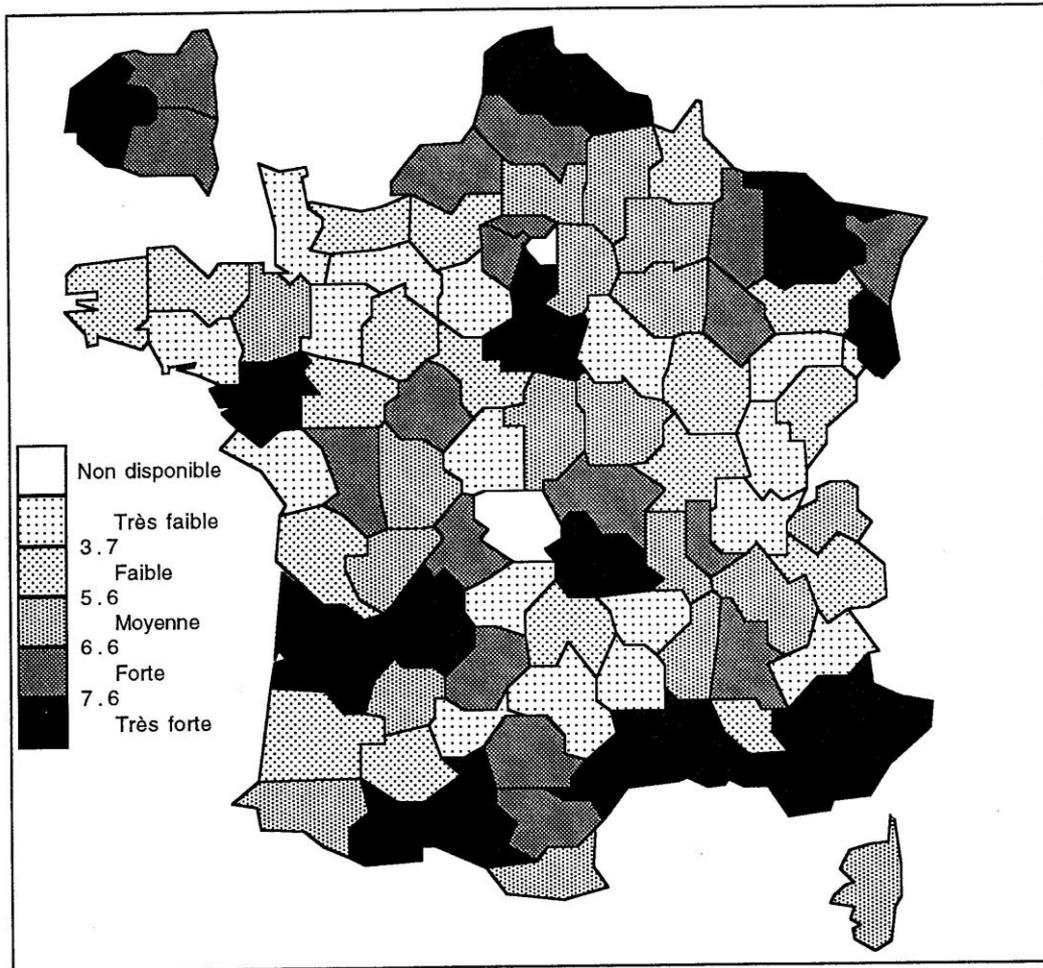


Tableau 19. Nombre de scrutins et proportion de l'électorat de la CGT selon les configurations électorales (1990-91, en pourcentage du nombre de scrutins et d'électeurs inscrits)⁷.

		Collèges 1		Collèges 2		Ensemble collèges	
		%	%	%	%	%	%
		Scrutins	Electeurs	Scrutins	Electeurs	Scrutins	Electeurs
Liste unique		33,0	29,6	20,7	16,1	29,5	27,7
Duels	CGT	43,9	34,3	38,3	26,2	42,3	33,1
	CFDT	19,0	16,2	11,1	8,9	16,8	15,2
	CFTC	2,1	1,7	1,1	0,7	1,8	1,6
	FO	13,7	12,1	9,2	6,6	12,5	11,4
	CGC	0,4	0,2	9,8	6,9	3,1	1,1
	AS	2,3	1,5	2,1	1,2	2,2	1,5
	NS	6,4	2,4	4,9	1,9	6,0	2,4
Trois syndicats	CGT	16,7	20,5	24,0	25,0	18,8	21,1
	CFDT	13,5	17,5	17,3	18,9	14,6	17,7
	CFTC	3,6	4,0	3,4	3,7	3,5	4,0
	FO	12,2	16,2	10,3	11,3	11,7	15,5
	CGC	0,8	0,5	13,1	13,8	4,2	2,4
	AS	1,7	1,8	2,6	1,7	1,9	1,8
	NS	1,7	0,9	1,4	0,7	1,6	0,9
Quatre et plus	CGT	6,4	15,7	17,0	32,7	9,3	18,1
	CFDT	6,1	15,5	15,7	31,4	8,8	17,7
	CFTC	4,6	12,7	8,9	19,0	5,8	13,6
	FO	6,0	15,2	13,9	28,6	8,2	17,0
	CGC	1,0	1,0	13,3	26,5	4,4	4,6
	AS	1,9	7,0	4,2	8,8	2,5	7,3
	NS	0,6	1,9	1,0	2,5	0,7	2,0
Ensemble	CGT	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	CFDT	38,6	49,2	44,2	59,2	40,2	50,6
	CFTC	10,3	18,5	13,5	23,3	11,2	19,2
	FO	32,0	43,5	33,4	46,4	32,4	43,9
	CGC	2,2	1,6	36,2	47,2	11,7	8,0
	AS	5,9	10,3	8,8	11,8	6,7	10,5
	NS	8,7	5,3	7,3	5,1	8,3	5,3

⁷ Les chiffres absolus correspondants sont donnés dans le tableau 4. L'avant-dernière colonne du tableau 6 se lit ainsi : sur 100 scrutins auxquels participe la CGT, dans l'ensemble des collèges, elle est la seule liste dans 29,5 élections, elle affronte un seul concurrent dans 42,3 autres, deux listes dans 18,8 et quatre listes ou plus dans les 9,3 élections restantes. La dernière colonne indique que, pour 100 électeurs qui se voient proposer une liste de la CGT, 27,7 n'ont pas d'autre choix, 33,1 peuvent voter pour une autre liste, 21,1 pour deux, etc. Le dernier cadre montre que, sur 100 élections auxquelles elle participe, la CGT affronte une liste CFDT dans 40,2, FO dans 32,4, CGC dans 11,7, etc. Au bas de la dernière colonne, on voit que la moitié des électeurs potentiels de la CGT a eu la possibilité de voter aussi pour la CFDT, 43,9% pour FO, etc. Les deux premières colonnes donnent ces mêmes informations pour les premiers collèges et les deux suivantes pour les seconds collèges.

Tableau 20. Scores de la CGT et de ses principaux concurrents
selon les configurations électorales
(1990-91, en pourcentage des suffrages exprimés)⁸

		Collèges 1		Collèges 2		Ensemble collèges	
		% CGT	% Concurrent	% CGT	% Concurrent	% CGT	% Concurrent
Duels	CGT	54,0		39,5		51,9	
	CFDT	52,0	48,0	38,6	61,4	50,5	49,5
	CFTC	63,3	36,7	41,6	58,4	61,4	38,6
	FO	59,4	40,6	43,2	56,8	57,7	42,3
	CGC	47,2	52,8	38,9	61,1	39,9	60,1
	AS	48,7	51,3	36,9	63,1	47,0	53,0
	NS	44,4	55,6	35,2	64,8	43,2	56,8
Trois syndicats	CGT	41,1		25,5		37,3	
	CFDT	41,4	32,2	24,4	41,9	37,5	34,4
	CFTC	44,0	23,4	32,3	27,3	42,0	24,1
	FO	42,1	25,3	26,7	31,4	39,8	26,2
	CGC	31,3	30,0	25,3	37,3	26,2	36,2
	AS	32,7	43,1	21,5	35,8	30,6	41,7
	NS	34,8	37,7	24,7	42,2	33,3	38,4
Quatre et plus	CGT	35,0		20,4		29,6	
	CFDT	35,2	22,3	20,4	30,8	29,8	25,4
	CFTC	35,7	9,8	20,1	11,5	31,0	10,3
	FO	35,0	19,2	20,9	17,6	30,2	18,6
	CGC	26,9	18,2	20,0	23,9	21,0	23,1
	AS	32,6	28,1	19,2	25,5	29,1	27,4
	NS	36,8	15,2	23,2	15,7	33,4	15,3
Ensemble	CGT	53,3		29,3		47,8	
	CFDT	41,9	32,7	23,3	37,0	37,0	33,8
	CFTC	38,9	13,9	21,7	13,9	34,2	13,9
	FO	42,6	25,8	23,9	23,7	38,2	25,3
	CGC	29,6	23,9	23,0	30,7	24,0	29,7
	AS	34,3	33,3	20,5	29,0	31,0	32,3
	NS	39,5	36,2	26,8	33,6	37,1	35,7

⁸ Le dernier cadre du tableau 7 fournit les résultats d'ensemble de la CGT en fonction des configurations : en moyenne la CGT obtient 47,8% des voix aux scrutins où elle présente une liste. Lorsqu'elle affronte la concurrence de la CFDT (seule ou avec d'autres listes), la CGT recueille 37% des suffrages et la CFDT : 33,8% ; face à FO, la CGT obtient 38,2% des voix contre 25,3% à FO, etc. Le premier cadre indique que, dans les duels, la CGT recueille en moyenne 51,9% des suffrages, qu'elle fait quasiment jeu égal avec la CFDT : 50,5 contre 49,5% mais qu'elle l'emporte nettement face à FO (57,7% contre 42,3%) et face à la CFTC. En revanche, elle est dominée dans ses duels avec la CGC ou avec les non-syndiqués. Quand quatre listes ou plus sont en lice (troisième cadre), la CGT l'emporte quels que soient les cas de figure. Les deux premières colonnes montrent que, dans les premiers collèges, la CGT domine la plupart des élections où elle présente des candidatures sauf face aux non-syndiqués (cette occurrence ne concerne qu'environ 8% des élections auxquelles participe la CGT comme on le voit dans la dernière ligne du tableau 6). Les troisième et quatrième colonnes donnent les mêmes renseignements concernant les seconds collèges dans lesquels votent les techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres.

Tableau 21. Nombre de scrutins et proportion de l'électorat de la CFDT
selon les configurations électorales
(1990-91, en pourcentage du nombre de scrutins et d'électeurs inscrits)*.

		Collèges 1		Collèges 2		Ensemble collèges	
		% Scrutins	% Electeurs	% Scrutins	% Electeurs	% Scrutins	% Electeurs
Liste unique		31,2	29,2	25,6	16,5	29,1	25,5
Duels	CGT	21,3	20,5	7,9	7,7	16,2	16,7
	CFDT	42,7	35,7	39,1	28,5	41,3	33,6
	CFTC	3,9	2,6	5,7	3,3	4,6	2,8
	FO	9,4	8,2	6,6	4,3	8,4	7,0
	CGC	0,9	0,5	11,5	9,5	4,9	3,1
	AS	2,3	1,6	3,6	2,3	2,8	1,8
	NS	4,9	2,5	3,8	1,4	4,5	2,1
Trois syndicats	CGT	15,2	18,6	12,3	17,6	14,1	18,3
	CFDT	18,9	21,2	21,2	25,1	19,7	22,4
	CFTC	4,5	3,8	3,7	3,9	4,2	3,8
	FO	13,4	16,5	9,9	11,3	12,1	15,0
	CGC	1,0	0,9	12,1	13,9	5,2	4,7
	AS	1,9	1,7	3,1	2,9	2,4	2,1
	NS	1,8	1,0	1,3	0,6	1,6	0,9
Quatre et plus	CGT	6,8	13,4	11,1	25,8	8,5	17,0
	CFDT	7,2	13,8	14,0	29,9	9,8	18,5
	CFTC	5,2	10,7	8,0	17,7	6,3	12,7
	FO	6,8	13,3	11,6	25,9	8,6	17,0
	CGC	1,2	1,3	11,1	24,2	5,0	8,0
	AS	2,1	5,2	4,0	7,7	2,8	5,9
	NS	0,7	1,2	0,8	1,7	0,7	1,3
Ensemble	CGT	43,3	52,4	31,3	51,1	38,7	52,0
	CFDT	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	CFTC	13,6	17,1	17,3	24,9	15,0	19,3
	FO	29,6	38,0	28,1	41,5	29,1	39,0
	CGC	3,1	2,7	34,7	47,6	15,2	15,8
	AS	6,3	8,5	10,7	12,9	8,0	9,8
	NS	7,4	4,6	6,0	3,6	6,9	4,3

*Pour la lecture de ce tableau, se reporter à la note sous le tableau 19 ci-dessus.

Tableau 22. Scores de la CFDT et de ses principaux concurrents
selon les configurations électorales
(1990-91, en pourcentage des suffrages exprimés)*.

		Collèges 1		Collèges 2		Ensemble collèges	
		% CFDT	% Concurrent	% CFDT	% Concurrent	% CFDT	% Concurrent
Liste unique		100,0		100,0		100,0	
Duels	CGT	48,0	52,0	61,4	38,6	49,5	50,5
	CFDT	50,8		52,7		51,3	
	CFTC	57,3	42,7	51,7	48,3	55,3	44,7
	FO	58,0	42,0	51,6	48,4	56,8	43,2
	CGC	61,2	38,8	50,3	49,7	51,4	48,6
	AS	46,4	53,6	48,5	51,5	47,1	52,9
	NS	49,5	50,5	43,1	56,9	48,2	51,8
Trois syndicats	CGT	32,2	41,4	41,9	24,4	34,4	37,5
	CFDT	32,8		40,1		34,9	
	CFTC	33,7	25,8	41,5	21,6	35,7	24,7
	FO	33,4	25,4	40,0	29,7	34,6	26,2
	CGC	40,4	29,6	39,0	37,0	39,2	36,0
	AS	28,7	41,3	36,7	36,7	31,5	39,7
	NS	36,9	34,2	28,8	38,5	35,0	35,2
Quatre et plus	CGT	22,3	35,2	30,8	20,4	25,4	29,8
	CFDT	22,5		30,7		25,7	
	CFTC	21,9	9,8	29,5	12,3	24,5	10,6
	FO	22,5	19,2	30,7	17,4	25,5	18,5
	CGC	24,4	19,2	29,8	23,9	29,1	23,3
	AS	17,7	28,0	25,9	26,7	20,1	27,6
	NS	16,4	13,9	26,6	17,1	19,2	14,8
Ensemble	CGT	32,7	41,9	37,0	23,3	33,8	37,0
	CFDT	44,4		43,4		44,1	
	CFTC	26,4	14,9	32,9	16,5	28,5	15,4
	FO	30,9	24,3	34,4	22,4	31,9	23,8
	CGC	32,6	24,1	35,1	30,9	34,7	30,0
	AS	21,9	32,3	30,5	31,4	24,6	32,0
	NS	31,3	29,9	31,6	31,8	31,4	30,3

*Pour la lecture de ce tableau, se reporter à la note sous le tableau 20 ci-dessus.

Tableau 23. Nombre de scrutins et proportion de l'électorat de la CFTC
selon les configurations électorales
(1990-91, en pourcentage du nombre de scrutins et d'électeurs inscrits)*

		Collèges 1		Collèges 2		Ensemble collèges	
		% Scrutins	% Electeurs	% Scrutins	% Electeurs	% Scrutins	% Electeurs
Duels	CGT	8,7	7,3	2,3	2,2	5,8	5,6
	CFDT	14,6	10,2	15,9	13,3	15,2	11,3
	CFTC	34,2	28,6	33,1	26,6	33,7	27,9
	FO	5,5	6,4	3,9	2,8	4,8	5,2
	CGC	0,7	1,3	7,4	6,2	3,7	2,9
	AS	1,3	1,5	2,0	1,1	1,6	1,4
	NS	3,5	1,9	1,7	1,0	2,7	1,6
Trois syndicats	CGT	15,1	15,5	6,8	7,4	11,3	12,8
	CFDT	16,8	15,5	10,3	8,9	13,8	13,3
	CFTC	24,1	22,8	18,1	18,7	21,4	21,4
	FO	11,3	10,2	6,0	7,6	8,9	9,3
	CGC	1,3	0,8	9,7	11,1	5,1	4,2
	AS	2,0	1,8	3,0	2,1	2,5	1,9
	NS	1,7	1,8	0,6	0,3	1,2	1,3
Quatre et plus	CGT	19,4	25,5	17,8	25,9	18,6	25,6
	CFDT	19,6	25,6	22,4	32,2	20,9	27,8
	CFTC	20,7	26,4	24,8	34,8	22,6	29,2
	FO	19,2	25,0	19,5	27,2	19,3	25,7
	CGC	2,9	2,6	18,8	26,8	10,1	10,7
	AS	4,3	6,4	6,0	9,1	5,1	7,3
	NS	1,4	1,8	0,8	1,2	1,1	1,6
Ensemble	CGT	43,2	48,3	26,8	35,5	35,8	44,0
	CFDT	51,0	51,3	48,6	54,4	49,9	52,3
	CFTC	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	FO	36,0	41,6	29,3	37,6	33,0	40,3
	CGC	5,0	4,7	35,8	44,1	18,9	17,9
	AS	7,6	9,8	11,1	12,3	9,1	10,6
	NS	6,5	5,4	3,1	2,5	5,0	4,4

*Pour la lecture de ce tableau, se reporter à la note sous le tableau 19 ci-dessus.

Tableau 24. Scores de la CFTC et de ses principaux concurrents
selon les configurations électorales
(1990-91 en pourcentage des suffrages exprimés)*.

		Collèges 1		Collèges 2		Ensemble collèges	
		% CFTC	% Concurrent	% CFTC	% Concurrent	% CFTC	% Concurrent
Liste unique		100,0		100,0		100,0	
Duels	CGT	36,7	63,3	58,4	41,6	38,6	61,4
	CFDT	42,7	57,3	48,3	51,7	44,7	55,3
	CFTC	42,1		46,2		43,3	
	FO	49,1	50,9	42,9	57,1	47,8	52,2
	CGC	47,8	52,2	41,4	58,6	43,1	56,9
	AS	42,2	57,8	45,7	54,3	43,1	56,9
	NS	38,9	61,1	42,5	57,5	39,6	60,4
Trois syndicats	CGT	23,4	44,0	27,3	32,3	24,1	42,0
	CFDT	25,8	33,7	21,6	41,5	24,7	35,7
	CFTC	24,7		24,8		24,7	
	FO	24,9	32,1	28,1	33,9	25,7	32,5
	CGC	28,6	24,2	24,1	38,7	24,6	37,2
	AS	25,9	41,6	27,2	39,1	26,3	40,7
	NS	23,2	45,0	19,6	50,1	22,9	45,5
Quatre et plus	CGT	9,8	35,7	11,5	20,1	10,3	31,0
	CFDT	9,8	21,9	12,3	29,5	10,6	24,5
	CFTC	9,9		12,6		10,8	
	FO	9,8	18,7	12,0	18,1	10,5	18,5
	CGC	14,5	15,8	11,9	24,0	12,2	22,8
	AS	5,9	31,2	11,8	27,1	7,5	30,1
	NS	5,3	15,0	6,2	11,7	5,5	14,2
Ensemble	CGT	13,9	38,9	13,9	21,7	13,9	34,2
	CFDT	14,9	26,4	16,5	32,9	15,4	28,5
	CFTC	22,3		23,3		22,6	
	FO	13,4	21,8	14,4	20,8	13,7	21,5
	CGC	19,9	20,9	15,4	28,1	16,0	27,1
	AS	8,3	32,7	14,1	28,9	9,8	31,6
	NS	11,7	24,7	10,6	18,6	11,5	23,5

*Pour la lecture de ce tableau, se reporter à la note sous le tableau 20 ci-dessus.

Tableau 25. Nombre de scrutins et proportion de l'électorat de la CGT-FO
selon les configurations électorales
(1990-91, en pourcentage du nombre de scrutins et d'électeurs inscrits)*.

		Collèges 1		Collèges 2		Ensemble collèges	
		%	%	%	%	%	%
		Scrutins	Electeurs	Scrutins	Electeurs	Scrutins	Electeurs
Liste unique		22,8	23,8	31,8	23,9	26,4	23,9
Duels	CGT	21,8	38,0	8,4	8,3	16,4	15,5
	CFDT	13,3	9,5	8,6	7,2	11,4	8,9
	CFTC	2,1	2,0	1,8	1,5	2,0	1,9
	FO	43,3	33,0	32,7	26,5	39,1	31,2
	CGC	0,7	0,4	9,0	6,6	4,0	2,1
	AS	1,5	1,0	2,2	1,5	1,8	1,1
	NS	4,0	1,9	2,7	1,4	3,5	1,8
Trois syndicats	CGT	19,4	44,6	9,5	12,8	15,4	19,0
	CFDT	19,0	20,2	12,8	15,0	16,5	18,8
	CFTC	4,2	4,0	2,8	3,8	3,6	3,9
	FO	23,8	24,6	19,2	22,2	22,0	23,9
	CGC	0,7	0,4	9,6	9,9	4,3	3,0
	AS	2,3	2,2	2,6	2,3	2,4	2,3
	NS	2,1	1,1	1,2	0,7	1,8	1,0
Quatre et plus	CGT	9,5	38,1	12,7	23,2	10,8	19,6
	CFDT	9,6	18,3	15,0	26,1	11,8	20,4
	CFTC	7,2	14,4	9,0	16,8	7,9	15,0
	FO	10,1	18,6	16,2	27,3	12,5	20,9
	CGC	1,7	1,7	12,6	22,5	6,1	7,3
	AS	2,9	8,1	4,5	7,1	3,5	7,8
	NS	0,9	1,8	0,6	1,4	0,8	1,7
Ensemble	CGT	50,7	120,7	30,6	44,4	42,6	54,2
	CFDT	41,9	47,9	36,4	48,3	39,7	48,0
	CFTC	13,6	20,3	13,5	22,1	13,6	20,8
	FO	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	CGC	3,0	2,4	31,2	39,0	14,4	12,3
	AS	6,7	11,3	9,3	10,9	7,7	11,2
	NS	7,0	4,8	4,5	3,5	6,0	4,4

*Pour la lecture de ce tableau, se reporter à la note sous le tableau 19 ci-dessus.

Tableau 26. Scores de la CGT-FO et de ses principaux concurrents
selon les configurations électorales
(1990-91, en pourcentage des suffrages exprimés)*.

		Collèges 1		Collèges 2		Ensemble collèges	
		%	%	%	%	%	%
		CGT-FO	Concurrent	CCT-FO	Concurrent	CGT-FO	Concurrent
Liste unique		100,0		100,0		100,0	
Duels	CGT	40,6	59,4	56,8	43,2	42,3	57,7
	CFDT	42,0	58,0	48,4	51,6	43,2	56,8
	CFTC	50,9	49,1	57,1	42,9	52,2	47,8
	FO	41,9		48,2		43,2	
	CGC	56,2	43,8	44,8	55,2	46,1	53,9
	AS	43,5	56,5	36,0	64,0	40,5	59,5
	NS	43,7	56,3	35,2	64,8	41,5	58,5
Trois syndicats	CGT	25,3	42,1	31,4	26,7	26,2	39,8
	CFDT	25,4	33,4	29,7	40,0	26,2	34,6
	CFTC	32,1	24,9	33,9	28,1	32,5	25,7
	FO	25,8		30,1		26,8	
	CGC	28,3	30,0	28,7	38,0	28,7	37,2
	AS	26,1	41,1	27,7	37,7	26,6	40,2
	NS	25,2	36,0	26,1	48,6	25,4	38,2
Quatre et plus	CGT	19,2	35,0	17,6	20,9	18,6	30,2
	CFDT	19,2	22,5	17,4	30,7	18,5	25,5
	CFTC	18,7	9,8	18,1	12,0	18,5	10,5
	FO	19,2		17,6		18,6	
	CGC	20,7	18,5	17,7	23,5	18,1	22,7
	AS	17,6	28,1	15,8	26,9	17,1	27,8
	NS	15,3	14,8	16,1	14,4	15,5	14,7
Ensemble	CGT	25,8	42,6	23,7	23,9	25,3	38,2
	CFDT	24,3	30,9	22,4	34,4	23,8	31,9
	CFTC	21,8	13,4	20,8	14,4	21,5	13,7
	FO	33,9		32,5		33,5	
	CGC	24,1	21,7	22,1	28,9	22,4	28,0
	AS	19,9	31,2	19,0	31,1	19,7	31,2
	NS	23,6	28,3	22,8	33,5	23,4	29,5

*Pour la lecture de ce tableau, se reporter à la note sous le tableau 20 ci-dessus.

Tableau 27. Nombre de scrutins et proportion de l'électorat de la CGC
selon les configurations électorales
(1990-91, en pourcentage du nombre de scrutins et d'électeurs inscrits)*.

		Collèges 1		Collèges 2		Ensemble collèges	
		%	%	%	%	%	%
		Scrutins	Electeurs	Scrutins	Electeurs	Scrutins	Electeurs
Liste unique		19,6	18,2	47,5	37,1	45,2	35,5
Duels	CGT	7,7	7,5	5,9	5,8	6,0	6,0
	CFDT	14,1	8,7	9,8	9,2	10,1	9,2
	CFTC	3,0	6,8	2,2	2,0	2,3	2,4
	FO	7,2	4,8	5,9	4,5	6,0	4,5
	CGC	35,7	30,1	27,5	24,3	28,1	24,7
	AS	1,5	1,1	1,4	1,5	1,4	1,5
	NS	2,2	1,2	2,3	1,3	2,3	1,3
Trois syndicats	CGT	13,2	16,6	7,9	10,9	8,3	11,3
	CFDT	15,9	17,7	10,3	13,0	10,7	13,4
	CFTC	5,5	3,3	2,9	4,0	3,1	4,0
	FO	7,7	6,6	6,3	7,3	6,4	7,2
	CGC	23,3	24,0	14,8	18,8	15,5	19,2
	AS	2,5	2,5	1,5	1,7	1,5	1,8
	NS	2,0	1,4	0,8	0,7	0,9	0,8
Quatre et plus	CGT	17,6	23,7	8,0	16,9	8,8	17,4
	CFDT	18,9	26,2	9,4	19,1	10,2	19,7
	CFTC	12,2	14,1	5,7	12,2	6,2	12,4
	FO	18,1	24,4	8,3	16,5	9,1	17,2
	CGC	21,3	27,7	10,2	19,9	11,1	20,5
	AS	3,2	1,8	2,3	3,7	2,4	3,5
	NS	0,5	2,0	0,6	1,2	0,6	1,2
Ensemble	CGT	38,5	47,9	21,8	33,6	23,2	34,7
	CFDT	48,9	52,6	29,5	41,3	31,1	42,2
	CFTC	20,6	24,2	10,9	18,2	11,7	18,7
	FO	33,0	35,8	20,5	28,2	21,5	28,8
	CGC	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	AS	7,2	5,4	5,2	6,9	5,3	6,8
	NS	4,7	4,6	3,7	3,2	3,8	3,4

*Pour la lecture de ce tableau, se reporter à la note sous le tableau 19 ci-dessus.

Tableau 28. Scores de la CGC et de ses principaux concurrents
selon les configurations électorales
(en pourcentage des suffrages exprimés)*.

		Collèges 1		Collèges 2		Ensemble collèges	
		%	%	%	%	%	%
		CGC	Concurrent	CGC	Concurrent	CGC	Concurrent
Liste unique		100,0		100,0		100,0	
Duels	CGT	54,0	47,2	61,1	38,9	60,1	39,9
	CFDT	52,0	61,2	49,7	50,3	48,6	51,4
	CFTC	63,3	47,8	58,6	41,4	56,9	43,1
	FO	59,4	56,2	55,2	44,8	53,9	46,1
	CGC	47,2		53,6		52,6	
	AS	48,7	65,2	50,0	50,0	48,6	51,4
	NS	44,4	55,9	47,4	52,6	47,1	52,9
Trois syndicats	CGT	41,1	31,3	37,3	25,3	36,2	26,2
	CFDT	41,4	40,4	37,0	39,0	36,0	39,2
	CFTC	44,0	28,6	38,7	24,1	37,2	24,6
	FO	42,1	28,3	38,0	28,7	37,2	28,7
	CGC	31,3		37,7		36,5	
	AS	32,7	42,2	41,9	32,5	39,2	34,2
	NS	34,8	57,4	38,8	36,1	35,1	41,0
Quatre et plus	CGT	35,0	26,9	23,9	20,0	23,1	21,0
	CFDT	35,2	24,4	23,9	29,8	23,3	29,1
	CFTC	35,7	14,5	24,0	11,9	22,8	12,2
	FO	35,0	20,7	23,5	17,7	22,7	18,1
	CGC	26,9		24,0		23,4	
	AS	32,6	40,8	17,0	26,7	16,7	27,5
	NS	36,8	11,5	22,6	14,9	24,2	14,6
Ensemble	CGT	53,3	29,6	30,7	23,0	29,7	24,0
	CFDT	41,9	32,6	30,9	35,1	30,0	34,7
	CFTC	38,9	19,9	28,1	15,4	27,1	16,0
	FO	42,6	24,1	28,9	22,1	28,0	22,4
	CGC	29,6		46,5		44,8	
	AS	34,3	43,9	24,0	29,9	23,6	31,1
	NS	39,5	41,4	32,7	29,6	32,9	30,9

*Pour la lecture de ce tableau, se reporter à la note sous le tableau 20 ci-dessus.

Tableau 29. Nombre de scrutins et proportion de l'électorat des non-syndiqués selon les configurations électorales (1990-91, en pourcentage du nombre de scrutins et d'électeurs inscrits)*.

		Collèges 1		Collèges 2		Ensemble collèges	
		%	%	%	%	%	%
		Scrutins	Electeurs	Scrutins	Electeurs	Scrutins	Electeurs
Liste unique		90,2	91,2	95,0	93,1	92,6	91,7
Duels	CGT	3,5	3,0	1,0	1,3	2,2	2,5
	CFDT	2,4	1,8	1,1	1,3	1,8	1,6
	CFTC	0,4	0,4	0,2	0,2	0,3	0,3
	FO	1,4	1,1	0,6	1,0	1,0	1,1
	CGC	0,1	0,0	0,8	1,0	0,4	0,3
	AS	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2
	NS	8,0	6,5	4,0	5,1	6,0	6,1
Trois syndicats	CGT	0,9	1,0	0,3	0,5	0,6	0,8
	CFDT	0,8	0,7	0,4	0,5	0,6	0,6
	CFTC	0,2	0,5	0,1	0,1	0,1	0,4
	FO	0,7	0,7	0,3	0,5	0,5	0,6
	CGC	0,1	0,1	0,3	0,5	0,2	0,2
	AS	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
	NS	1,4	1,5	0,7	1,1	1,1	1,4
Quatre et plus	CGT	0,3	0,8	0,2	0,6	0,3	0,7
	CFDT	0,3	0,7	0,2	0,7	0,3	0,7
	CFTC	0,2	0,7	0,1	0,4	0,1	0,6
	FO	0,3	0,7	0,1	0,5	0,2	0,7
	CGC	0,0	0,0	0,2	0,5	0,1	0,2
	AS	0,1	0,3	0,0	0,1	0,1	0,3
	NS	0,4	0,8	0,3	0,8	0,3	0,8
Ensemble	CGT	4,7	4,7	1,5	2,4	3,1	4,0
	CFDT	3,5	3,1	1,8	2,5	2,7	3,0
	CFTC	0,8	1,5	0,3	0,7	0,6	1,3
	FO	2,4	2,5	1,0	2,0	1,7	2,4
	CGC	0,1	0,2	1,3	2,1	0,7	0,7
	AS	0,5	0,6	0,4	0,5	0,4	0,6
	NS	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

*Pour la lecture de ce tableau, se reporter à la note sous le tableau 19 ci-dessus.

Tableau 30. Scores des non-syndiqués et de leurs principaux concurrents selon les configurations électorales (1990-91, en pourcentage des suffrages exprimés)*.

		Collèges 1		Collèges 2		Ensemble collèges	
		% CFDT	% Concurrent	% CFDT	% Concurrent	% CFDT	% Concurrent
Liste unique		100,0		100,0		100,0	
Duels	CGT	55,6	44,4	64,8	35,2	56,8	43,2
	CFDT	50,5	49,5	56,9	43,1	51,8	48,2
	CFTC	61,1	38,9	57,5	42,5	60,4	39,6
	FO	56,3	43,7	64,8	35,2	58,5	41,5
	CGC	55,9	44,1	52,6	47,4	52,9	47,1
	AS	56,4	43,6	49,8	50,2	53,9	46,1
	NS	54,5		58,7		55,5	
Trois syndicats	CGT	37,7	34,8	42,2	24,7	38,4	33,3
	CFDT	34,2	36,9	38,5	28,8	35,2	35,0
	CFTC	45,0	23,2	50,1	19,6	45,5	22,9
	FO	36,0	25,2	48,6	26,1	38,2	25,4
	CGC	57,4	22,5	36,1	38,8	41,0	35,1
	AS	20,6	38,9	23,9	34,7	21,7	37,5
	NS	37,1		39,9		37,7	
Quatre et plus	CGT	15,2	36,8	15,7	23,2	15,3	33,4
	CFDT	13,9	16,4	17,1	26,6	14,8	19,2
	CFTC	15,0	5,3	11,7	6,2	14,2	5,5
	FO	14,8	15,3	14,4	16,1	14,7	15,5
	CGC	11,5	43,6	14,9	22,6	14,6	24,2
	AS	8,8	20,6	6,7	7,7	8,4	18,5
	NS	15,8		17,3		16,2	
Ensemble	CGT	36,2	39,5	33,6	26,8	35,7	37,1
	CFDT	29,9	31,3	31,8	31,6	30,3	31,4
	CFTC	24,7	11,7	18,6	10,6	23,5	11,5
	FO	28,3	23,6	33,5	22,8	29,5	23,4
	CGC	41,4	34,0	29,6	32,7	30,9	32,9
	AS	14,0	24,1	18,5	20,8	14,9	23,5
	NS	88,9		91,8		89,8	

*Pour la lecture de ce tableau, se reporter à la note sous le tableau 20 ci-dessus.